



PN.ABG-772

59351



SEMINAIRE

LES VILLES - MARCHÉS ET LE DEVELOPPEMENT RURAL

CONAKRY, GUINÉE

7 - 11 MAI 1990

Programme de Formation en Gestion Municipale
US AID / RHUDO / WCA

SOUS LA HAUTE AUTORITE DU MINISTRE DE L'INTERIEUR
ET DE LA DECENTRALISATION

LE SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION

LES MINISTERES DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

L'AGRICULTURE ET LES RESSOURCES ANIMALES

LA REFORME ADMINISTRATIVE ET LA FONCTION PUBLIQUE

LES TRANSPORTS ET LES TRAVAUX PUBLICS

ONT ORGANISE AVEC

L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL DES ETATS-UNIS .

UN SEMINAIRE NATIONAL SUR

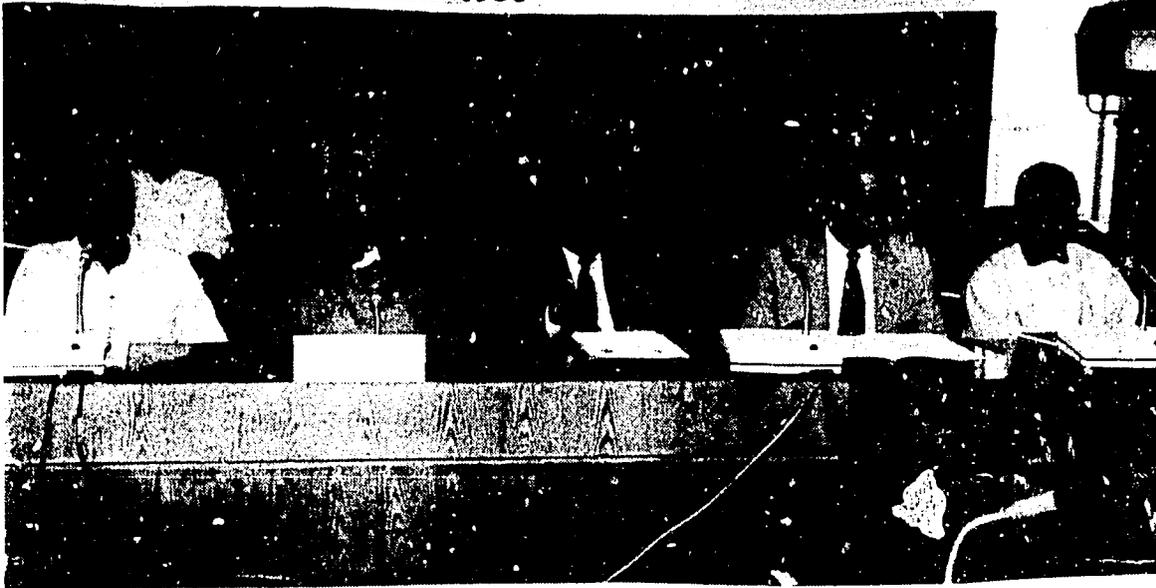
LES VILLES-MARCHES ET LE DEVELOPPEMENT RURAL

CONAKRY, GUINEE

7 - 11 MAI 1990

LA CONFERENCE SUR LES VILLES - MARCHE ET LE DEVELOPPEMENT RURAL A
ETE ORGANISEE AVEC L'ASSISTANCE DU RESEARCH TRIANGLE INSTITUTE,
RESEARCH TRIANGLE PARK, CAROLINE DU NORD, USA AVEC UN FINANCEMENT
DE L'USAID.

SEMINAIRE
MARCHÉS ET LE DEVELOPPEMENT RURAL
CONAKRY, 7-11 MAI 1990



Manouna Bangoura, Ministre, Réforme, Administration et Fonction Publique;
Commandant Mamadou Baldé, Ministre, Intérieur et Décentralisation;
Alhassane Condé, Secrétaire d'Etat à la Décentralisation;
Frost M., Chargé d'Affaires, Ambassade des Etats-Unis;
Moussa Souma, S.G., Ministère de l'Habitat et Urbanisme.



Amadou Tidiane Souaré, Président du Comité de Suivi, Présidence de la République;
Bandian Kourouma, Directeur, Aménagement du Territoire,
Ministère de l'Habitat et Urbanisme;
Koyaté Dieli Sory, Conseiller, Ministère de l'Habitat et Urbanisme;
René Youmbonne, S.G. Ministère de la Réforme, Administration et Fonction Publique;
Sow Amadou, S.G. Ministère du Plan et Coopération International;
Moussa Souma, S.G. Ministère de l'Habitat et Urbanisme;

TABLE DE MATIERES

	<u>Page</u>
PROGRAMME	3
LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL PAR LES LIENS SYNERGIQUES ENTRE LES VILLES ET LES CAMPAGNES PAR ALHASSANE CONDE, SECRETAIRE D'ETAT A LA DECENTRALISATION EN GUINEE	8
VILLE-MARCHE: TRAIT D'UNION DU MILIEU RURAL ET DU MILIEU URBAIN PAR BAHNA SIDIBE, MINISTRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT	14
LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR AGRICOLE PAR COMMANDANT ABDOURAHMAN DIALLO	19
STRATEGIES SPATIALES POUR AMELIORER LA REPARTITION DES MARCHES ET LA DIVERSIFICATION DES REVENUS PAR PETER L. DOAN	23
BILAN SOCIO-ECONOMIQUE DES REGIONS DE LA GUINEE PAR MORY MAGASSOUBA, CHARGE D'ETUDES COORDONNATEUR DES PROJETS D'ASSISTANCE DES NATIONS UNIES, SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION	33
OBSERVATIONS SUR LE ROLE DES VILLES-MARCHES EN GUINEE PAR JULIE A. ABERG, RESEARCH TRIANGLE INSTITUTE, RESEARCH TRIANGLE PARK, CAROLINE DU NORD	40
LE RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE VILLES-MARCHES ET ZONES RURALES A TRAVERS LA POLITIQUE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS VIVRIERS EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE PAR SOLANGE AYANDHO, MOISE KOYAKONZI, MINISTRE DU DEVELOPPEMENT RURAL	47
ETUDE DE CAS D'UNE VILLE-MARCHE EN COTE-D'IVOIRE: GUITRY PAR SAMUEL LORKA DADIE, MAIRE DE GUITRY, COTE-D'IVOIRE	52
ETUDE DE CAS DE DEUX VILLES-MARCHES EN GUINEE TIMBI MADINA ET YENDE MILLIMOU PAR BABA KEITA, CHARGE D'ETUDES AU SERVICE NATIONAL D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COOPERATIVES, SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION	59
LE ROLE DU PREFET DANS LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL PAR ALI KABA, PREFET DE DUBREKA, GUINEE	64
LE ROLE DU PRESIDENT D'UNE COMMUNAUTE RURALE DE DEVELOPPEMENT DANS LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL PAR MAMADOU DIAO DIALLO, PRESIDENT CRD DE TIMBA MADINA, GUINEE	68
LE ROLE DES FEMMES DANS LA DYNAMIQUE DES VILLES-MARCHES PAR RAMATOULAYE SOW, PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION DES FEMMES ENTREPRENEURS, GUINEE	73

LE FONCTIONNEMENT DES MARCHES EN COTE-D'IVOIRE ET LA CREATION DE REVENUS LOCAUX: L'EXPERIENCE DE LA SOCONAF PAR ISIDORE SERI LECADOU, DIRECTEUR D'EXPLOITATION SOCIETE D'ORGANISATION EN ADMINISTRATION FINANCIERE ET COMPTABLE - SOCONAF, COTE-D'IVOIRE	80
LE ROLE DE L'ENTREPRENEUR PRIVE DANS LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL PAR MAMADOU ALIOU BAH DIT BOBO, ENTREPRENEUR	88
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU SEMINAIRE NATIONAL SUR LES VILLES-MARCHES ET LE DEVELOPPEMENT RURAL	90
LISTE DES PARTICIPANTS	95



Sow Amadou, S.G. Ministère du Plan et de la Coopération International;
Bahna Sidibé, Ministre de l'Habitat et Urbanisme;
Alhassane Condé, Secrétaire d'Etat à la Décentralisation



Cérémonie d'Ouverture

2011

P R O G R A M M E

LUNDI 7 MAI

- 13.00 **CEREMONIE D'OUVERTURE**
- M. Moussa SIDIBE, Directeur National de la Décentralisation
 - M. Byron BAHL, Directeur de l'USAID/Guinée
 - M. Samuel LUPO, Ambassadeur des Etats-Unis en Guinée
 - Commandant Mamadou BALDE, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation
- 13.30 Définition des grandes orientations nationales concernant le développement des villes-marchés en Guinée
- Le développement économique local par les liens synergiques entre les villes et les campagnes
- M. ALhassane CONDE, Secrétaire d'Etat à la Décentralisation
- 14.00 Comment renforcer le rôle des villes-marchés
- M. Bahna SIDIBE, Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat
- 14.30 Les investissements dans le secteur agricole
- Commandant Abdourahman DIALLO, Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales
- 15.00 **FIN DES TRAVAUX**

MARDI 8 MAI

THEME: LA PROBLEMATIQUE DES VILLES-MARCHES

- 8.30 Observations sur le rôle des villes-marchés, moteur du développement
- Dr. Peter DOAN, Professeur, Université de l'Etat de Floride, USA

- 9.15 Les principales caractéristiques socio-économiques des zones rurales en Guinée
- Bilan socio-économique des régions de la Guinée, d'après une étude du PNUD (1989)
- M. Mory MAGASSOUBA, Ingénieur Agronome, Secrétariat d'Etat à la Décentralisation
- 9.45 Conclusions de l'étude sur les villes-marchés en Guinée menée en 1990 par l'USAID
- Mlle Julie ABERG, Research Triangle Institute
- 10.30 Le renforcement des liens entre villes-marchés et zones rurales en République Centrafricaine à travers la politique de commercialisation des produits vivriers
- Mme Solange AYANDHO/M. Moïse KOYAKONZI, Ministère du Développement Rural, Centrafrique
- 11.15 PAUSE CAFE
- 11.45 Débat en panel
- Président de séance: M. Moussa SOUMAH, Secrétaire Général, Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Le panel est composé de:
- M. Amadou SOW, Secrétaire Général, Ministère du Plan et de la Coopération Internationale
 - M. Mamady CAMARA, Secrétaire Général, Ministère des Transports et des Travaux Publics
 - M. René YOMBOUNO, Secrétaire Général, Ministère de la Réforme Administrative et de la Fonction Publique
 - M. le Président de la Coopérative des Planteurs de Kindia
 - M. le Président de la Coopérative des Bouchers
- 12.30 Débat général
- 13.00 FIN DES TRAVAUX

MERCREDI 9 MAI

THEME : LES ACTEURS DU DEVELOPPEMENT LOCAL

- 8.30 Etude de cas d'une ville-marché en Côte-d'Ivoire: Guitry
M. Samuel Lorka DADIE, Maire de Guitry, Côte-d'Ivoire
- 9.15 Etude de cas de deux villes-marchés guinéennes: Timbi-Madina et Yendé Milimo
M. Baba KEITA, Chargé d'Etudes au Service National d'Assistance Technique aux Coopératives, Secrétariat d'Etat à la Décentralisation
- 10.00 Le rôle du préfet dans le développement économique local
M. Ali KABA, Préfet de Dubreka, Guinée
- 10.45 Le rôle du Président d'une Communauté Rurale de Développement (CRD) dans le développement économique local
M. Mamadou DIAO DIALLO, Président CRD de Timbi Madina, Guinée
- 11.30 PAUSE CAFE
- 12.00 Le rôle des femmes dans la dynamique des villes-marchés
Mme. Ramatoulaye SOW, Présidente de l'Association des Femmes Entrepreneurs de Guinée
- 13.00 Le fonctionnement des marchés en Côte-d'Ivoire et la création de revenus locaux
M. Isidore Seri LECADOU, Directeur d'exploitation, Société d'organisation et de Conseil en Administration financière et comptable (SOCONAF), Côte-d'Ivoire
- 13.45 Le rôle des entrepreneurs privés dans le développement économique local
M. Mamadou Aliou BAH, Entrepreneur
- 14.30 FIN DES TRAVAUX

JEUDI 10 MAI

8.30 Les participants travailleront en quatre ateliers dont les thèmes d'étude seront distribués

Personnes Ressources:

- M. Baba KEITA, Secrétariat d'Etat à la Décentralisation (SED)
- M. Demba BANGOURA, Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
- M. Mohamed CAMARA, Ministère de l'Economie et des Finances
- M. Moussa SOW, Ministère du Plan et de la Coopération Internationale

10.30 PAUSE CAFE

11.00 Reprise des travaux en ateliers

12.30 DEJEUNER

13.30 Reprise des travaux en ateliers

15.00 Présentation des rapports en séance plénière

16.00 Elaboration des plans d'action par groupes sectoriels

17.30 FIN DES TRAVAUX

VENDREDI 11 MAI

8.30 Elaboration des plans d'action (suite)

10.00 Présentation des plans d'action en séance plénière

10.45 PAUSE CAFE

11.00 Synthèse des travaux

Rapport général

M. Moussa SIDIBE, Directeur National de la Décentralisation

Compte rendu de l'évaluation du séminaire

M. Moussa KONE, Directeur, Centre de Perfectionnement Administratif

11.30 CEREMONIE DE CLOTURE

- M. Stephen GIDDINGS, Directeur, RHUDO/WCA
- M. Byron BAHL, Directeur, USAID/Guinée
- M. Samuel LUPO, Ambassadeur des Etats-Unis en Guinée
- Commandant Mamadou BALDE, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation

12.00 FIN DU SEMINAIRE

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL PAR LES LIENS
SYNERGIQUES ENTRE LES VILLES ET LES CAMPAGNES
PAR
ALHASSANE CONDE, SECRETAIRE D'ETAT A LA DECENTRALISATION
EN GUINEE

- Messieurs les membres du CMRN et du Gouvernement,
- Messieurs les Préfets,
- Excellence Monsieur l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique,
- Messieurs les représentants des institutions internationales,
- Honorables invités,
- Mesdames et Messieurs les seminaristes,

La période que nous traversons se caractérise par les difficultés de plus en plus accrue dans le domaine de la mobilisation de l'aide internationale en faveur des pays pauvres. Les deux décennies 1960 et 1870 ont été marquées par un effort remarquable en matière d'investissement dans les régions en développement.

Mais les résultats de cet effort ont été décevants.

L'échec des différentes politiques de développement s'explique par la mauvaise philosophie qui les sous-tendait.

La majeure partie des investissements a été consacrée aux grands projets généralement conçus et exécutés par les autorités, sans que les populations ne soient consultées et impliquées, ce qui faussait, dès le départ la base de participation communautaire.

La politique de développement mettait trop l'accent sur la croissance, c'est-à-dire la production mesurable des biens et des services, sans trop tenir compte, ni des structures de la production, ni surtout de la répartition des résultats entre les différentes zones géographiques et les couches sociales du pays. On a abouti ainsi à des déséquilibres hautement préjudiciables. Distorsions entre villes et campagnes. Au lieu de jouer leur rôle de pôle d'entraînement, les villes vivent en parasites par rapport aux régions rurales.

Aussi, certaines croissances furent-elles l'antithèse du développement, lequel développement se définit non seulement comme la

croissance des biens et des services, mais aussi leur répartition équitable entre les différentes zones géographiques et couches sociales d'un pays.

Face à l'échec des politiques de développement et aux difficultés énormes dans la mobilisation de l'assistance internationale, les pays en développement doivent de plus en plus se tourner vers des solutions nouvelles, des modèles de développement mieux adaptés à leurs contextes.

Le développement est synonyme d'amélioration générale des conditions de vie matérielles et humaines. Il signifie aussi et surtout aptitude des populations à contrôler, à maîtriser leur propre destin.

Le développement ne saurait s'opérer sans réformes profondes susceptibles de favoriser la mobilisation des ressources matérielles et humaines internes, l'établissement et le renforcement d'une complémentarité dynamique entre les zones rurales et les villes petites et moyennes.

Depuis des années 1970, les modèles de développement, sinon conseillent l'abandon des grands projets, tout au moins incitent à privilégier les projets moyens et surtout les micro-projets qui accroissent la participation communautaire.

La politique de développement en cours en Guinée, depuis l'avènement de la Deuxième République relève de cette nouvelle philosophie.

Le développement local et participatif s'appuie sur la politique de décentralisation décidée par le CMRN et le Gouvernement, lors du discours programme prononcé par le Chef de l'Etat le 22 décembre 1985.

Notre propos consistera à vous présenter très succinctement la décentralisation guinéenne et ensuite la stratégie du développement local et participatif, dans le cadre du renforcement des liens synergiques entre les villes et les campagnes.

La décentralisation guinéenne

La décentralisation guinéenne fait partie des réformes entamées dans le pays depuis le changement de régime, en vue de relancer l'économie et instaurer la démocratie.

La décentralisation, en Guinée, procède d'un projet politique et économique. C'est "le choix d'une société fondée sur les solidarités naturelles mises au service du développement".

Il s'agit de mobiliser les traditions qui ont toujours existé dans les sociétés africaines au service du développement.

Le développement socio-économique du pays s'effectuera par la mobilisation et la participation des populations à l'effort national de développement.

Les collectivités décentralisées

Trois niveaux ont été prévus dans la création des collectivités décentralisées:

Les districts et les quartiers

Les communautés rurales de développement (CRD)
et les communes urbaines

Les communes et la ville de Conakry

Collectivité territoriale de base en zone rurale, le district rassemble plusieurs hameaux ou villages voisins dont les habitants au nombre oscillant entre 1.000 et 2.000 ont manifesté la volonté de se regrouper pour constituer une collectivité.

Un district est dirigé par deux conseils:

- Le Conseil des sages, organe de consultation dont les 4 membres sont désignés.
- Le Conseil de district, organe de délibération dont les 9 membres sont élus au suffrage universel direct.

Le district a compétence en toute matière et constitue le cadre de l'exercice de la démocratie et de la participation effective de la population à tout effort de l'administration locale et de développement.

Au niveau des agglomérations urbaines, les quartiers urbains rassemblent les populations qui ont manifesté leur volonté d'association en communauté d'intérêt. Un quartier regroupe plusieurs carrés ou concessions voisines dirigés aussi par deux conseils.

Le Conseil des sages et le Conseil de quartier dont les principes de désignation sont similaires à ceux du district.

Le district et le quartier constituent les cellules de base de l'administration locale, du développement local, jouissant de pouvoirs et de l'autonomie financière.

Districts et quartiers sont des collectivités locales de premier niveau ayant compétence en tout ce qui intéresse la vie socio-économique locale. Dans les principes leurs compétences sont générales.

Si cela est vrai dans le domaine politique et social, il faut cependant souligner qu'en matière de ressources, les quartiers et les districts ne jouissent pas de toute l'autonomie souhaitée. Les ressources dont dispose un district, ristourne sur l'impôt de captation, 0,2 pour cent du Budget National de Développement sont fort maigres.

Une grande partie des ressources des collectivités décentralisées est fournie par la contribution volontaire des citoyens ressortissants et par les ONG.

Ces ressources ont permis certes de mettre en place certaines infrastructures sociales dans les zones rurales et urbaines, mais les districts pris isolément n'ont pu faire face à des investissements sociaux et économiques de plus grande taille.

Davantage peut être accompli si l'on regroupe les districts, mettant ainsi en commun leurs ressources.

La CRD et la commune urbaine

C'est cette nécessité d'addition qui explique la création d'un second niveau de décentralisation:

- La Communauté Rurale de Développement (CRD)
- et la Commune Urbaine (CU)

La Communauté Rurale de Développement et la Commune urbaine ont un caractère associatif et visent à accroître les capacités de participation des populations au processus de développement.

Une CRD correspond à une sous-préfecture, circonscription déconcentrée de l'Etat. Selon les sous-préfectures, elle regroupe 5 à 15 districts et sa population peut varier entre 10.000 à 25.000 habitants.

La mise en place des CRD a commencé avec FARMOREAH (1988) et TIMBI-MADINA (1989). Le Secrétariat d'Etat à la décentralisation a créé 12 autres CRD à travers le pays depuis le début de 1990.

La CRD devient progressivement une réalité sur le plan administratif, financier et du développement.

L'expérience communale commencera cette année avec la création des cinq communes de CONAKRY.

Pour nous résumer, disons que la politique de décentralisation fait partie des réformes institutionnelles, économiques et politiques lancées au lendemain du 3 avril 1984 par le CMRN et le Gouvernement de la Deuxième République, en vue de relancer l'économie. Il s'agit de créer l'environnement institutionnel susceptible de promouvoir une société libérale, un développement fondé sur le désengagement de l'Etat et la participation communautaire.

La politique de développement économique et local

Depuis le changement de régime en 1984, la Guinée connaît de profondes mutations économiques et sociales. Le Gouvernement a adopté une nouvelle orientation économique fondée sur le libéralisme. En étroite collaboration avec le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale, la Guinée a adopté un programme d'ajustement structurel qui vise à rétablir les grands équilibres financiers fortement détériorés et à assurer une certaine crédibilité aux stratégies et politiques de croissance et de développement.

Cette nouvelle politique réserve une part majeure aux dimensions régionales et locales du développement. Il s'agit d'impliquer aussi largement que possible l'ensemble de la population à la nouvelle dynamique de croissance, avec la ferme volonté de promouvoir les formes décentralisées et participatives et d'encourager les initiatives privées.

On reconnaît le rôle éminent des collectivités locales dans le processus du développement. En effet les pouvoirs locaux sont mieux indiqués pour:

- Identifier les problèmes, déterminer au moins les grands axes d'activités de développement et les adopter au contexte local,
- mobiliser les ressources matérielles et humaines locales,
- coordonner et répartir ces ressources ainsi que celles en provenance de l'intérieur
- gérer de façon rationnelle les ressources naturelles et maintenir les investissements effectués dans les infrastructures, grâce à l'éducation et à la formation,
- exercer une influence sur les élites et les administrations par le biais des élus locaux,
- entretenir des liens féconds entre les émigrants et leurs communautés d'origines,
- faire durer les bénéfices tirés des projets.

Les collectivités décentralisées sont le point d'appui essentiel du développement local, c'est-à-dire de la réalisation dans un cadre de coopération contractuelle, des projets et programmes d'actions dans tous les secteurs.

La stratégie du développement local adoptée par le SED a pour fondement la participation communautaire. Les micro-projets économiques et sociaux sont initiés et mis en oeuvre par les populations, organisées en collectivités décentralisées, en groupements villageois, en coopératives de production et de commercialisation et en ONG.

Avec la création de services d'appui tels que le Service National d'Assistance Technique aux Coopératives et le Service de Coordination des interventions des ONG, une forte impulsion est donnée au mouvement coopératif et aux ONG en Guinée.

Les efforts conjugués des collectivités locales de l'Etat, des ONG et des Coopératives ont permis une augmentation tangible de la production agricole dans toutes les régions du pays.

S'il faut se féliciter des progrès déjà enregistrés, il convient cependant de souligner que le développement local se heurte à certains obstacles. Parmi ces freins, outre l'enclavement de certaines zones

rurales, de fortes potentialités agro-pastorales et les difficultés d'évacuation et de commercialisation des produits, il faut citer l'absence de liaisons étroites entre les villes et les régions rurales environnantes. C'est là l'une des grandes faiblesses actuelles de l'économie guinéenne.

Il n'est plus besoin de souligner le rôle fondamental que joue le système urbain dans la croissance de la production, la distribution, et la commercialisation des denrées alimentaires. L'urbanisation rapide que connaît le pays ne fera qu'accentuer ce rôle.

Actuellement en Guinée, outre les villes capitales provinciales ou préfectorales, il existe des gros villages et certains chefs-lieux des sous-préfectures qui sont de centres dynamiques d'échange, de véritables pôles d'attraction pour les zones rurales environnantes. Ces centres correspondent aux chefs-lieux des CRD dont la mise en place a déjà commencé en 1988. Il s'agira de renforcer le rôle de ces petites villes en procédant à des investissements dans les domaines suivants:

- pistes rurales en vue de relier ces marchés au reste de la zone rurale environnante,
- infrastructures sociales, économiques et administratives,
- installation du petit secteur privé tourné vers l'achat, la transformation et la vente des produits agricoles,
- installation de l'artisanat et de la petite industrie produisant les équipements dont les agriculteurs ont besoin.

Ces investissements permettront à ces petits centres de passer du stade de marchés périodiques à celui des marchés permanents. Ainsi la production agricole pourra passer du niveau de subsistance à celui de commercialisation.

Conclusion

La politique de développement en cours en Guinée depuis le 3 avril 1984 accorde la priorité au développement rural.

Dans ce cadre, on tente de susciter une parfaite complémentarité entre les villes et les campagnes, en renforçant le rôle des premières en tant que centres d'échange.

Mais aussi poursuivre la politique de décentralisation, structure indispensable à la mobilisation des ressources internes.

L'objectif du Département de la décentralisation est que ce séminaire débouche sur un plan d'action, pour le développement des villes petites et moyennes.

VILLE-MARCHE: TRAIT D'UNION DU MILIEU RURAL ET
DU MILIEU URBAIN
PAR
BAHNA SIDIBE, MINISTRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

L'urbanisation est devenue aujourd'hui un phénomène irréversible du fait d'une croissance démographique galopante, de l'exode rural et de l'apparition de besoins plus diversifiés et de fonctions nouvelles assignées aux villes.

Dans ce contexte d'urbanisation progressive, la ville constitue un lieu privilégié d'exercice de pouvoirs y compris politiques et d'échanges de biens et de services.

En Guinée, comme partout en Afrique, les villes-marchés, ces agglomérations urbaines ou semi-urbaines dont les activités principales favorisent les échanges de produits (agricoles et manufacturés) entre elles et leur hinterland constituent, à n'en pas douter, une des meilleures potentialités pour le développement économique primaire du pays.

Elles sont des débouchés pour la production agricole, et pour l'artisanat des zones rurales avoisinantes de même qu'elles fournissent des possibilités d'investissement et d'emploi (entreprises de transport, de transformation ou de commercialisation des produits) au monde rural.

D'une manière générale, on peut dire compte tenu de la spécificité du monde rural plus tourné vers l'autoconsommation, que toute demande nouvelle de productions agricoles ou de productions industrielles émane en grande partie de la population urbaine. Et toute stratégie de développement régional doit avoir pour objet de promouvoir cette demande et cet échange par une structuration du milieu urbain et du milieu rural qui prenne mieux en compte leur interdépendance, leur complémentarité et disons le, leur solidarité vitale.

A cet égard la ville-marché a un rôle prépondérant à tenir: à tel point qu'il faut se demander si toutes les villes ne doivent pas développer cette fonction à côté de leurs fonctions administratives et de services.

Dualismes villes campagnes

La répartition et la hiérarchie des établissements humains dépendent des conditions générales de la communication de la production et du sens de la distribution de biens et services dans un espace donné.

Mais elles expriment aussi le type de rapports noués entre villes et campagnes: relations de prélèvement de richesses et/ou de réciprocité dans les échanges.

L'absence d'une politique efficiente de développement rural matérialisée par la promotion de la production agricole et l'autosuffisance alimentaire induit des effets pervers sur le nécessaire équilibre ville/campagne.

Le manque d'une stratégie de prix incitants, de crédit agricole, des voies de communication et d'encadrement des producteurs constitue, parmi tant d'autres facteurs un déséquilibre qui inverse le sens des échanges entre la ville et son arrière-pays. (La campagne fournissant en principe les denrées alimentaires contre les produits manufacturés et les divers services provenant de la ville).

Ainsi, de fournisseurs de produits agricoles, les campagnes deviennent de plus en plus importatrices de denrées alimentaires de première nécessité en provenance de l'étranger (frix, oignons, pomme de terre). Ce qui débouche sur une reconversion des habitudes alimentaires préjudiciable à l'autosuffisance alimentaire que s'est assigné le pays et entraîne un désintérêt à la production paysanne.

Il est certain que si cette tendance se maintient, la croissance des centres urbains ne favorisera pas effectivement la croissance et l'intégration des entités rurales.

C'est pour lutter contre une telle tendance que la DATU du MUH s'est vu confier l'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT). Ce travail devra déboucher sur une politique volontariste d'aménagement du territoire. Elle se proposera de substituer un nouvel ordre à l'ancien, de rendre possible une meilleure répartition des hommes, des ressources et des activités compte tenu des caractéristiques et des potentialités propres à chaque zone du pays.

Autrement dit, en prolongeant spatialement les options du plan de développement économique, le SNAT devrait répondre aux trois questions fondamentales:

- où seront les guinéens en l'an 2010
- ce qu'ils y feront
- comment ils le feront

Importance des villes-marchés dans le contexte guinéen

Le milieu semi-urbain est le milieu de transmission du progrès économique, le milieu dans lequel s'opère la transformation d'un type d'agglomérations et d'activités liées à la fois à l'économie rurale et à l'économie urbaine.

Il convient dès lors que l'ensemble des centres urbains et semi-urbains constitue un réseau enserrant l'ensemble de l'espace régional à transformer et redynamiser dans le cadre d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire.

Ainsi, les fonctions que ces centres pourraient remplir sont les suivantes:

- constituer un lieu de fixation et de formation des hommes issus du milieu rural et qui souhaitent le quitter
- favoriser la délocalisation des unités industrielles les moins lourdes et les moins exigeantes en énergie.
- l'implantation des unités de transformation et de conditionnement des produits agricoles.
- la promotion d'une infrastructure urbaine de type modernisée (adduction d'eau, électricité, réseau de voiries fonctionnelles, équipements scolaires et sanitaires de niveau supérieur).
- l'amélioration de l'organisation des marchés et la mise en place des services nécessaires au milieu rural environnant, de manière à constituer un pouvoir d'attraction bénéfique des centres urbains et semi-urbains sur les zones rurales.

Villes-marchés et aménagement du territoire

Un réseau urbain normalement structuré implique des liaisons étroites entre les différents Centres de niveau et de fonction différente. L'infrastructure de communication, et notamment de transport s'avère à cet égard décisive.

L'habitat, le type de commerce ou d'activités ne sauraient être en rupture avec les différentes formes traditionnelles, mais en osmose avec les modes de consommation et de production spécifiques aux terroirs. Il est également souhaitable de favoriser la coexistence des formes plus évoluées de production avec les formes traditionnelles. Les formes plus évoluées étant celles qui sont liées au mécanisme agricole partout où elles peuvent être rentables.

Les actions de développement urbain sont inscrites, en Guinée, dans le cadre d'une politique urbaine et d'une stratégie d'aménagement du territoire. Cette stratégie développée dans le SNAT se base sur une hiérarchisation des différentes agglomérations urbaines et rurales en fonction de leur importance et en vue de leur aménagement planifié.

Les travaux en cours dans le cadre du SNAT visent à définir de manière plus précise les villes dans leurs fonctions et dans leurs relations avec le milieu rural de manière à promouvoir une articulation dynamique entre l'action urbaine et la stratégie générale de développement.

Ainsi, nous avons défini des centres de développement et d'attraction de cinq ordres et assigné à chaque ordre un certain nombre de fonctions spécifiques liées à un certain niveau de développement compte tenu de leur envergure, de leur situation et de leur spécificité.

Les grandes orientations nationales qui mériteraient d'être soulignées dans le cadre de l'Aménagement du Territoire sont les suivantes :

La finalisation et la mise en application du SNAT avec une priorité pour le développement des villes secondaires. Ces dernières constituent un relais et peut être un frein avant la migration vers la capitale. Grâce à des actions appropriées visant leur amélioration, il sera possible de maintenir les populations en place, lesquelles pourront jouer un rôle de stimulant de la production agricole des zones rurales environnantes avec l'assurance d'un marché potentiel.

L'incitation à la production par des prix adéquats accompagnée par la promotion des zones rurales (infrastructures rurales, recherche/vulgarisation et système approprié de distribution d'intrants agricoles).

La promotion de l'autosuffisance alimentaire par une politique adéquate de protection des productions vivrières nationales suivi d'une stratégie de sensibilisation des consommateurs.

L'amélioration des infrastructures des marchés, par la construction d'édifices nécessaires aux activités et l'ouverture de pistes rurales pour favoriser l'acheminement des produits vers les grands centres urbains.

La mise sur pied d'une technique de décentralisation territoriale et locale pour favoriser et renforcer la responsabilisation des acteurs de développement que sont les paysans. Les travaux actuellement en cours pour la mise en place de la nouvelle politique de planification contractuelle décentralisée sont à encourager et à suivre avec le plus grand intérêt.

Pour que la diffusion du développement s'opère à travers la croissance du milieu urbain et par la dynamisation du milieu rural, il faut néanmoins que des seuils quantitatifs et qualitatifs soient atteints et dépassés, accroissement et diversification de la production, amélioration de la productivité. Cela suppose un dégagement de ressources suffisantes, par le biais d'investissements diversifiés, et une organisation spatio temporelle ayant pour finalité l'équilibre harmonieux entre la ville et la campagne.

Un des objectifs prioritaires de notre pays est de rompre ainsi la polarisation vers l'extérieur de la partie dynamique de notre économie

et de créer sa croissance autour d'un circuit de marchés internes en créant un solide tissu économique dans lequel les interdépendances et les relances seront aussi étroites que possible.

Et les villes-marchés, ainsi qu'une valorisation des marchés dans les villes et gros villages, nous semblent être un des moyens privilégiés de ces objectifs.

LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR AGRICOLE

PAR

COMMANDANT ABDOURAHMAN DIALLO

Le 22 décembre 1985, le Chef de l'Etat dans son discours programme définissant les grandes orientations politiques et socio-économiques de la Guinée, a souligné la priorité accordée au développement du secteur agricole compte tenu de la forte proportion de la population guinéenne qu'il occupe (environ 80 pour cent de la population totale) et dont la production reste en deçà des besoins du Pays en dépit de l'importance de nos potentialités agricoles.

Conformément à ces orientations, le Département de l'Agriculture et des Ressources Animales a mis en place une nouvelle politique agricole à partir des recommandations des Conférences Nationales d'une part et de la Conférence avec les bailleurs de fonds en 1987 d'autre part. Cette politique a défini les objectifs généraux et précisé les axes prioritaires d'intervention du Département, pour impulser le secteur agricole. Ce sont:

- Assurer la sécurité alimentaire et améliorer les conditions de vie des paysans.
- Promouvoir la privatisation des Structures de Production en désengageant l'Etat des fonctions de production et de commercialisation.
- Assurer un développement plus décentralisé reposant sur les initiatives des agents économiques de base.
- Restaurer la base productive tout en préservant l'environnement.

Pour la mise en œuvre de ces grands axes, des fonctions ont été définies en vue d'apporter un appui au monde rural.

Celles ci s'articulent de la manière suivante:

- des fonctions de service en amont et en aval de la production (approvisionnement en intrants, production semencière, travaux d'équipement, commercialisation, transformation).
- des fonctions de contact avec les ruraux (encadrement, animation, vulgarisation).
- des fonctions de planification, coordination, de suivi et de contrôle de l'adéquation des actions aux objectifs globaux et sectoriels.

Le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales a, pour réaliser ces priorités, mis en place entre 1984 et 1989 un vaste programme d'investissement d'un montant global de 504 millions de dollars EU équivalant à 254,5 milliards de GNF (1 US dollar = 505 GNF) pour financer 92 projets qui sont actuellement en activité sur l'ensemble du territoire national.

Il faut souligner l'importance de l'assistance financière extérieure pour la mise en oeuvre de ce programme.

La répartition des 92 projets et leur coût par sous secteur pour la même période est la suivante:

- Agriculture: 45 projets d'un montant global de 158 milliard de GNF représentant 62, 1 pour cent du total des investissements du secteur.
- Elevage: 3 projets pour un montant global de 14,7 milliards de GNF représentant 5, 8 pour cent du total des investissements du secteur.
- Pêche: 17 projets pour 45,8 milliards de GNF représentant 18 pour cent.
- Forêt et chasse: 18 projets d'un montant global de 23,7 milliards de GNF, soit 9,4 pour cent.
- Météorologie: 4 projets d'un montant total de 0,9 milliards de GNF représentant 0,1 pour cent.

A partir de 1990, en plus de ceux cités ci-dessus, il est prévu la mise en place d'un certain nombre d'actions directes et d'accompagnement, notamment:

- La réalisation d'un Projet National d'infrastructure rurale (PNIR) qui, dans sa première phase, touchera 16 préfectures essentiellement couvertes par le Projet National de Vulgarisation Agricole à savoir: N'Zérékoré, Macenta, Kissidougou, Faranah, Dinguiraye, Kérouané Pita, Mamou, Koundara, Gaoual, Télémélé, Boké, Dubréka et Coyah. Le coût global de ce Projet s'élève à 84,4 millions EU dollars pour une durée de cinq (5 ans) et ses objectifs sont les suivants:

- 2.425 km de pistes rurales,
- 220 points d'eau
- 2.100 ha de bas-fonds

En matière de vulgarisation, à l'issue de la phase pilote du Projet de Vulgarisation Agricole, qui a évolué deux ans dans 10 Préfectures du Pays (Boffa, Kindia, Pita, Dabola, Forécariah, Faranah, Dubréka, Mamou, Dalaba, et Macenta), ce Projet a été transformé en Projet National de Vulgarisation (PNVA) couvrant 16 préfectures pour une durée de 5 ans à partir de 1989 avec un coût global de 10,8 millions de dollars EU et ses objectifs sont essentiellement:

- appliquer le système de vulgarisation par la formation visite pour la transmettre des messages techniques aux paysans;
- mettre en place des parcelles de démonstrations;
- consolider les liens entre la recherche, la vulgarisation et les agriculteurs.

En ce qui concerne l'approvisionnement en intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires, petits outillages etc.), depuis 1988, le Projet Semencier National a été mis en place pour une durée de 4 ans couvrant l'ensemble du Territoire National avec un coût global de 9 millions de dollars EU et ses objectifs se ramènent à la production de:

- 685 tonnes de semences de riz
- 185 tonnes de semences de maïs
- 100 tonnes de semences d'arachide

Et depuis janvier 1988, le Projet de petite mécanisation fonctionne pour une durée de 18 mois et couvre 10 préfectures. Ses objectifs sont:

- former et équiper 600 forgerons ruraux
- former et équiper 12 instructeurs (formateurs)
- mettre en place et organiser deux unités de fabrication régionale de petits outillages et de pièces de rechanges à Labé et à Kankan.

Deux types de projets de crédit sont en cours de réalisation: crédit agricole et rural, crédit mutuel.

- Projet de crédit agricole et rural ressemble à un système bancaire de développement avec des procédures tout à fait expérimentales, comportant:
 - une composante orientée vers les lignes de crédit des projets agricoles,
 - une composante de distribution de crédit rural dans 3 zones tests (Télé-mélé, Koundara et Coyah).

- le Projet de crédit mutuel crée des caisses d'épargne et de crédit fonctionnant sur des principes mutualistes.

Pour l'année 1990, le Budget d'investissement défini par le Département du plan et de la coopération internationale s'élève à 69,519 milliards de francs guinéens (GNF) dont 6,617 milliards de francs guinéens par le Budget National de développement (BND) et 62,901 milliards de francs guinéens sur financement extérieur.

Ce montant total se ventile entre les secteurs du Département de l'agriculture et des ressources animales comme suit:

- Agriculture : 39,878 milliards de GNF
- Elevage : 3,823 milliards de GNF
- Pêche : 10,627 milliards de GNF
- Forêt, hydraulique, météo: 15,189 milliards de GNF

Comme on peut le remarquer la Stratégie de développement du secteur agricole depuis 1985 vise à accroître la production et la productivité, à faciliter l'écoulement de la production dans le soucis de faciliter les échanges entre les Centres Urbains et Ruraux.

Je vous remercie.



Mamadou Aliou Bah (Super Bobo), Entrepreneur;
Dr. Peter Doan, Université de l'Etat de Floride, Tallahassee;
Moussa Sidibé, Directeur National à la Décentralisation;
Sekou Kaba, Secrétariat d'Etat à la Decentralisation;
Julie Aberg, Research Triangle Institute.



Table Ronde avec la Presse Guinéen
Dr. Peter Doan, Université de l'Etat de Floride, Tallahassee;
Steve Giddings, Directeur, USAID/RHUDO/WCA;
Julie Aberg, Research Triangle Institute

2/11

STRATEGIES SPATIALES POUR AMELIORER LA REPARTITION DES MARCHES
ET LA DIVERSIFICATION DES REVENUS

PAR

PETER L. DOAN 1/

Fondements d'une strategie de developpement spatiale

Les gouvernants du Tiers monde, confrontés à une urbanisation effrénée et une productivité agricole stagnante, se sont montrés de plus en plus frustrés par des stratégies de développement villes contre campagne. Les projets de développement industriel à vocation exportatrice peuvent, certes, générer des ressources et des emplois pour les résidents des zones urbaines, mais ne stimulent guère le développement sur un plan plus vaste. De la même manière, les projets intégrés de développement rural n'ont pas toujours su augmenter les revenus hors du petit cercle de fermiers qui ont participé au projet.

La réussite générale de ces stratégies est modique, pour le mieux, et leur incapacité à stimuler une croissance de toute l'économie nationale témoigne bien de leurs profonds problèmes géographiques et structurels. Ces difficultés sous-jacentes sont imputables à l'insuffisance des liens qui transmettent la croissance d'un secteur à l'autre et d'une région à l'autre. Il est capital de renforcer ces mécanismes si l'on veut arriver à un développement régional équilibré et durable. Les responsables du développement commencent à se rendre compte qu'une stratégie de développement réussie doit revitaliser ces liens pour combler les lacunes géographiques et sectorielles de l'économie régionale.

Les déficiences spatiales sont évidentes dans les disparités manifestes entre et au sein des régions. Les taux d'urbanisation en Afrique sont extrêmement élevés, de nombreuses capitales sont pratiquement des villes primaires et l'ensemble de la population rurale habite des endroits trop petits pour se permettre des services fondamentaux (Rondinelli, 1988). Ces villes primaires se sont tellement agrandies qu'elles absorbent une partie disproportionnée des investissements nationaux, alors que les régions périphériques doivent se partager entre elles une part de plus en plus petite de ces mêmes ressources. Il existe

1/ Professeur adjoint, Département de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, Université de l'Etat de Floride, Tallahassee, FL 32306.

d'autres disparités au sein des régions: les villes locales peuvent drainer les ressources de leurs arrière-pays agricoles à l'exemple de parasites (Hoselitz, 1957; Harriss et Harriss, 1984). Si de telles villes ont le potentiel de jouer un rôle plus "générateur", il n'en reste pas moins que le manque d'un système articulé de petites villes et bourgs ne fait qu'exacerber l'écart (Rondinelli, 1983).

Les déficiences de la structure économique sont liées à l'écart de plus en plus grand existant entre les technologies de production dans les secteurs modernes des grandes villes et les formes de production plus traditionnelles de l'arrière-pays rural. Il existe des techniques de production plus efficaces aussi bien pour les activités de production agricole et non-agricole. Mais l'adoption de ces techniques suppose l'accessibilité aux biens manufacturés et aux facteurs de production intermédiaires qui manquent souvent dans la périphérie rurale. Le manque d'accessibilité de ces zones est dû à leur situation éloignée, au manque de routes, aux coûts de transport élevés pour se rendre dans les centres et à la pénurie de marchés de taille suffisamment importante.

En réponse à ces problèmes, de nombreux responsables envisagent de mettre en place des stratégies de développement des villes. Ces stratégies insistent sur le double rôle des villes-marché; d'une part, en tant que centres de distribution des biens et services à une population rurale dispersée; et d'autre part, en tant qu'agent de diversification et de multiplication des revenus pour les habitants ruraux et urbains. Ces stratégies, si elles s'inspirent du concept des pôles de croissance exposés dans les théories de la géographie économique et des économies régionales, ne représentent pas moins une application nouvelle de ces idées aux problèmes actuels.

Le concept des pôles de croissance a donné lieu à un débat animé depuis qu'il a été introduit comme une entité économique non-spatiale par Perroux en 1951 et reformulé comme entité explicitement spatiale par Boudeville en 1956. Les stratégies du pôle de croissance sont un exemple classique d'une planification descendante où un centre urbain est désigné comme centre de croissance et reçoit des ressources importantes pour développer sa capacité économique, généralement pour des activités de fabrication (Hansen, 1981). Dans les années 70, le débat sur la validité du concept et son application a soulevé une vive controverse (Kuklinski, 1972; Moseley, 1974; Lo et Salih, 1978; Richardson, 1978). De nombreuses études ont été effectuées, mais les résultats empiriques étaient mitigés, soulevant une vive critique et une controverse des plus animées.

Les tentatives pour mettre en place des pôles de croissance dans les stratégies de développement rencontrèrent plusieurs difficultés. Premièrement, le manque de critères de sélection bien délimités pour choisir parmi les éventuels "pôles" a eu pour résultat que la raison politique l'a souvent emporté, et que l'on a choisi des centres qui ne pouvaient pas stimuler la croissance générale. L'autre critique, peut-être plus grave, adressée aux pôles de croissance, est le manque de liens entre le pôle de croissance proposé et la région avoisinante, d'une part, et d'autre part, entre le pôle et des centres de même taille. Cet isolement relatif entrave la mise en place de liens viables entre le centre et l'arrière-pays (Lo et Salih, 1978). Enfin, la dernière critique s'adresse

aux gouvernants qui souvent n'ont pas fait preuve d'un engagement ferme et durable de ressources vis-à-vis du concept et qui n'ont pas pu ou su intégrer ces centres dans la trame de la stratégie de développement urbain national. Il en a résulté que de nombreux efforts ont été abandonnés trop vite sans qu'ils aient eu le temps d'avoir un effet positif car les gouvernants préfèrent adopter d'autres solutions devenues "plus à la mode" (Richardson, 1978).

Malgré la controverse théorique qui l'entoure, le concept du pôle de croissance a la vie dure, et réapparaît régulièrement dans les politiques et plans du développement régional. Après plusieurs décennies de débats universitaires, les dirigeants au niveau national refusent d'abandonner le concept des pôles de croissance. Les plans de développement nationaux continuent à proposer une solution de développement régional qui vise à stimuler le développement d'une région donnée grâce à des investissements dans des centres de croissance ou pôles de croissance. 2/ Le Kenya et le Zimbabwe ont récemment entrepris des expériences sur les villes-marché qui sont instructives (Evans, 1989 et Wekwete, 1989), mais dans les autres parties de l'Afrique subsaharienne il n'y a que peu d'exemples montrant l'efficacité de cette stratégie. L'Asie et l'Amérique latine offrent nombre de ces exemples, mais ceux-ci ne sont pas vraiment pertinents si on les place dans la situation du développement en Afrique.

Certains chercheurs ont proposé une autre solution que celle de la stratégie du centre de croissance, et ont recommandé le développement de la ville secondaire (Rondinelli, 1983). Les défenseurs de cette théorie soutiennent que les investissements dans l'infrastructure et les services situés dans les villes-marché de taille intermédiaire, peuvent jouer un rôle important dans l'accroissement de la productivité rurale et agricole (Johnson, 1970). La productivité dans les zones rurales est entravée par le manque de moyens financiers de base, de transports appropriés et d'infrastructure de commercialisation. Les petites villes et les villes de taille moyenne sont un mécanisme efficace pour apporter ces services à un coût raisonnable.

Une seconde approche présente une argumentation complémentaire et assez analogue, qui met l'accent sur l'importance des liens entre la croissance rurale et la croissance agricole primaire. Ce raisonnement suggère que les accroissements de la production agricole sont le moteur du développement des villes-marché (Mallor, 1976 et Hazell et Roell, 1983). La nature de cette expansion économique est déterminée en grande partie par la diversité des liens économiques entre les secteurs agricole et non-agricole dans les zones tant rurales qu'urbaines (Haggblade, Hazell, et Brown, 1989; et Bendavid-Val, 1989). Ces deux ordres d'idées ne sont pas vraiment différents, mais sont plutôt des descriptions parallèles d'un processus interdépendant (Doan, 1988).

2/ Le dernier Plan quinquennal du Niger fait explicitement référence aux pôles de croissance comme la pierre angulaire de sa stratégie de développement.

Dans cet ordre d'idées, le développement régional, pour être réussi, dépend de la mise en place d'un réseau bien articulé de liens entre les économies urbaines, les villes-marché et les économies rurales de leurs arrières pays. Les échanges de biens et services économiques augmentent, d'une part, la productivité et permettent, d'autre part, la génération et la multiplication de revenus au sein d'une région donnée. Il en résulte une amélioration de la productivité agricole et, partant, une augmentation des revenus des zones rurales. Le secteur urbain, à son tour, devient plus important et se diversifie pour répondre à la demande accrue des zones rurales pour les biens et services produits dans les villes. La croissance de la production urbaine est suivie par l'augmentation des revenus urbains qui, à leur tour, créent une demande plus importante pour les produits urbains et ruraux et créent également plus d'emplois. La demande accrue de biens urbains encourage les investissements dans la production du secteur urbain et la demande plus forte pour des produits ruraux, à forte utilisation de main-d'oeuvre, augmente les possibilités d'emploi et de revenu dans les zones rurales, facteurs qui à leur tour stimulent plus d'investissements visant à augmenter la productivité et les revenus agricole.

Le double rôle des villes-marchés dans le développement régional

Généralement, les villes-marché jouent deux grands rôles au sein de l'économie en général: 1) la distribution de biens et services, et 2) la diversification et la multiplication des revenus locaux. Il est essentiel de bien comprendre ces fonctions parallèles si l'on veut saisir toute la complexité d'une économie basée sur les villes-marché.

Les marchés en tant que centres de distribution

La fonction de distribution est la caractéristique la plus évidente des villes-marché, et fait apparaître leur rôle de distributeurs de biens et services aux consommateurs ruraux. La plupart des analyses sur le rôle des villes-marché insistent sur cet aspect. Ces fonctions peuvent être classées en trois grands types:

Distribution de facteurs intermédiaires permettant de renforcer la productivité, pour les exploitants agricoles et les ouvriers de la production non-agricole.

Mise en place de filières de collecte et de distribution pour les produits agricoles et la production non-agricole.

Distribution de biens de consommation pour les exploitants agricoles et les autres producteurs dont les revenus se sont accrus grâce aux gains de productivité.

La distribution de biens et services se fait à divers niveaux du système urbain, des grandes villes-marchés vers les plus petites et les villages où l'activité commerciale fixe est limitée et les marchés organisés périodiquement, généralement une fois par semaine. L'efficacité de la distribution de ces biens repose sur l'existence d'un réseau de filières de distribution qui, à leur tour, dépendent de l'infrastructure matérielle et de l'équipement: réseau routier, système de transports

publics, stations de taxis qui relient les zones rurales à la ville-marché et aux centres plus grands. De plus, des installations de stockage, des entrepôts et d'autres services comme les mécanismes de crédit, les possibilités d'échange, d'assurance et de conseils juridiques, etc. sont des facteurs qui facilitent l'échange des biens et services au sein de l'économie locale.

L'adéquation de ce système de distribution peut fortement varier entre les villes-marché plus grandes qui ont une activité relativement autonome et les villes plus petites ainsi que les villages où l'activité économique est quasi inexistante, si ce n'est le marché hebdomadaire. Ces marchés périodiques remplissent un rôle important dans la distribution de biens dans les régions moins développées, mais leur importance diminue au fur et à mesure que la région se développe davantage. Les investissements dans les transport rendent les grandes villes avec des marchés plus diversifiés plus accessibles à la population rurale qui donc dépend moins de ce marché hebdomadaire local (Gormsen, 1985). De plus, le conservatisme des sociétés rurales tend à assurer le maintien de ces marchés, malgré leur viabilité économique de moins en moins grande (Bromley, et al., 1975), ce qui en fait des cibles moins prioritaires pour les programmes d'investissements spécialisés.

Il existe des exceptions notables à cette règle suivant l'emplacement physique d'un marché. Au Niger, les administrateurs locaux ont fait une distinction entre une ville-marché et un village-marché en fonction de la taille de la population et du niveau d'activité économique quotidienne. Dans la plupart des cas, les villes de plus de 5.000 habitants ont un niveau minimum d'activité commerciale et pourraient être envisagés comme d'éventuelles villes-marché. Les emplacements de niveau inférieur, sont généralement trop petits pour une activité autre que celle du jour de marché classique. Mais il existe des exceptions notables à cette règle, par exemple les villages qui, par leur situation sur une grande artère routière, ont accès à un volume d'activité commerciale quotidienne, qui leur a permis d'avoir un plus grand nombre d'entreprises fixes que prévu et des marchés hebdomadaires extrêmement actifs. De même, un autre village comptant pratiquement 16.000 habitants n'avaient pratiquement aucune entreprise fixe car les administrateurs coloniaux avaient établi leurs centres administratifs et un nouveau marché quotidien dans un endroit situé juste à quelques kilomètres.

Les marchés comme centres de diversification des revenus

Le deuxième grand rôle des villes-marchés concerne la diversification et la multiplication des revenus régionaux. Les revenus sont engendrés non seulement par les fonctions de distribution mentionnées ci-dessus, mais surtout par la production des biens et services fondamentaux au sein d'une région. Les multiplicateurs de la croissance agricole ont été estimés aux alentours de 1,5 dans le contexte africain, suggérant une forte rentabilité pour les revenus en augmentation des producteurs ruraux (Haggblade, Hazell, et Brown, 1989). Les mêmes effets de multiplication peuvent être appliqués à la production urbaine.

C'est la raison pour laquelle les villages plus petits et leurs marchés périodiques, ne présentent que de faibles possibilités de

diversification et de multiplication des revenus locaux. Les villes-marché saines non seulement sont des centres de distribution mais également des emplacements bien situés pour une production diversifiée, dotés de liens en amont et en aval. La vente de biens de production crée un effet de propagation dans l'économie à chaque niveau du processus de production et de distribution, car les investissements initiaux dans l'activité peuvent être multipliés plusieurs fois avant d'arriver au point final de la consommation. L'économie urbaine qui en résulte est donc plus diversifiée et permet probablement de créer de nouvelles possibilités d'emploi et d'investissement.

Les entrepreneurs en ville ne sont pas les seuls à bénéficier de ces effets. Les exploitants agricoles dans l'arrière-pays ont également pu faire des investissements importants dans les économies urbaines pour diversifier leurs avoirs et disposer d'un revenu supplémentaire qu'ils peuvent réinvestir dans la production agricole (Lewis, 1989). En fait, vu l'extrême variabilité des conditions d'environnement dans une grande partie de l'Afrique subsaharienne (Glantz et Katz, 1985), les exploitants agricoles ont tout intérêt à diversifier leurs investissements pour se protéger d'un éventuel échec des cultures. Lors d'une étude récente sur les marchés au Niger, les marchands se sont plaints avant tout de ce que de nombreux agriculteurs et leurs femmes vendent des produits alimentaires et de petits articles de consommation pour les ménages, créant ainsi une plétore de ces articles. Cette tendance suggère qu'il y a un manque de possibilités d'investissement pour les agriculteurs dans les villes étudiées (Lewis, 1989).

Il existe toute une gamme d'options pour diversifier les revenus dans les villes-marchés. L'ampleur des revenus urbains et ruraux peut être déterminée en identifiant les flux monétaires résultant des paiements (salaires, loyers, bénéfices commerciaux) tout au long de la chaîne de production économique qui relie les investisseurs ruraux aux producteurs urbains et vice versa. La destination finale de ces revenus est à son tour conditionnée par la diversité des biens économiques entre les villes-marché et l'arrière-pays rural. Chacun de ces revenus peut être transmis, soit comme envoi de fonds, soit comme paiement direct aux zones rurales, ou être réinvesti dans la ville-marché.

Revenus salariaux. Au fur et à mesure que se développe l'économie d'une ville-marché, la production économique deviendra plus diversifiée, créant une demande pour des emplois d'un niveau supérieur et remplaçant les pratiques traditionnelles qui faisaient appel à la famille au sein d'une économie moins diversifiée. Les études sur le secteur non-officiel ont montré que l'utilisation de la main-d'oeuvre familiale peut persister comme une stratégie pour éviter les restrictions d'un marché de travail très réglementé. Mais dans la plupart des villes-marché, ces réglementations sont probablement moins appliquées à la lettre. L'échelle de ces salaires a une influence importante sur la multiplication, au sens large, des revenus. S'il y a eu expansion rapide des emplois salariés et recrutement d'habitants ruraux, la production urbaine croissante aura un effet direct sur les revenus des zones rurales.

Revenus locatifs. Une autre source de revenus des investissements dans les zones urbaines, dont peuvent bénéficier les

résidents, vient de la construction de maisons à louer, de locaux commerciaux, d'ateliers ou d'autres installations en ville. Les résidents ruraux qui sont devenus propriétaires à la ville auront une source régulière de revenus tirés des maisons à usage résidentiel ou commercial qui leur permettront ensuite des investissements complémentaires dans les zones rurales ou urbaines.

Bénéfices commerciaux. De même que les agriculteurs et les résidents ruraux peuvent choisir d'investir leurs excédents dans l'immobilier, ils peuvent également investir dans des commerces de la ville-marché. Il peut s'agir de petits achats de biens qui seront échangés sur les marchés périodiques locaux ou de l'acquisition d'un commerce fixe dans la ville centrale. Dans les deux cas, les revenus que recevra le propriétaire des biens ou de l'affaire peuvent être considérés comme des revenus supplémentaires au bénéfice des zones rurales.

Déterminer les volumes effectifs de ces échanges est un travail complexe mais vital pour la réussite d'une stratégie du développement des villes-marché. Des politiques qui reconnaissent ces échanges comme d'importants effets de multiplication de revenus ont toutes les chances de stimuler un développement économique plus important pour la région. Les stratégies qui se concentrent uniquement sur les biens de distribution traditionnels des villes-marché risqueront de n'avoir qu'un impact limité.

Possibilités de mise en oeuvre d'une stratégie des villes-marchés

Comme on peut en juger par les résultats mitigés des études sur les stratégies de pôles de croissance, la façon dont une politique de développement spatiale est mise en oeuvre détermine sa réussite ou son échec. En premier lieu, il faut faire un choix entre les deux grandes approches au développement, appelées descendante et ascendante. L'approche descendante — ou du sommet vers la base — dépend d'un processus de décision centralisé, concernant le choix des investissements pour le développement, le type d'investissement, les incitations données et la durée du programme. En revanche, l'approche ascendante — ou de la base vers le haut — insiste davantage sur la participation locale aux décisions stratégiques et financières. En fait, il convient d'intégrer les deux approches pour une mise en oeuvre réussie.

Approche du sommet vers la base

Les problèmes liés à ce type d'approche de la planification spatiale sont évidents. Premièrement, les gouvernants nationaux ne connaîtront peut-être pas assez les conditions et les problèmes locaux, d'où la quasi-impossibilité d'administrer à partir du centre les stratégies spatiales.

En deuxième lieu, la variabilité des liens ruraux-urbains et le besoin de mettre en place des interventions régionales spécifiques pour renforcer les maillons les plus faibles complique encore la planification du haut vers le bas.

Finalement, les stratégies de développement spatial prennent du temps, de 10 à 20 ans pour un effet durable (Richardson, 1978). Elles ne

conviennent donc guère à l'ordre du jour politique des Gouvernements centraux qui n'ont que peu de ressources et qui doivent montrer des résultats identifiables et immédiats.

Critères de sélection. Les éléments positifs en faveur d'une orientation descendante se rapportent aux besoins de planification et de coordination stratégiques. Choisir les endroits où l'on va concentrer les ressources est une question épineuse aussi bien au niveau national que local dû aux pressions politiques pour favoriser telle région ou telle localité. Un ensemble de critères bien articulés et empiriquement vérifiables pour la sélection des éventuelles villes-marché peut faciliter le processus de la décision et faire de la centralisation une option valable.

Coordination et réformes des politiques. Le besoin de coordination ou de réformes est probablement le meilleur argument en faveur de l'approche descendante ou au moins du soutien de cette approche. Les objectifs des propositions de tout nouveau développement spatial doivent être examinés dans le contexte et en parallèle avec les politiques des autres ministères et autres administrations publiques. Les conséquences spatiales imprévues des politiques non-spatiales peuvent avoir une très forte influence sur la réussite ou l'échec dudit développement spatial.

Il existe de nombreux exemples de telles politiques. Les stratégies de villes-marché sont conçues partiellement pour orienter une production agricole de plus en plus grande vers les marchés centraux et d'exportation. Les politiques qui découragent les exportations peuvent avoir des conséquences désastreuses.

- Des méthodes d'obtention de licence à l'exportation, qui obligent les marchands à faire des centaines de kilomètres, peuvent véritablement décourager la commercialisation des cultures produites.
- De même, les taux de change surévalués peuvent diminuer les incitations à la production de cultures destinées aux marchés d'exportation (Bates, 1987).
- Les politiques de crédit et les taux d'intérêt établis dans la capitale ont des ramifications évidentes pour les producteurs agricoles ainsi que pour les marchands et les petits producteurs dans les villes-marché.

Approche de la base vers le haut ou approche ascendante

Les approches de la base vers le haut se concentrent sur le développement à la base du système et cherchent à répartir, de manière équitable, les ressources et les possibilités (Stohr, 1981). Les variantes de cette stratégie connue sous le nom de "développement agropolitan" mettent en relief le rôle fondamental de la production agricole pour stimuler le processus du développement. Face à la notion très répandue du "biais urbain", ces stratégies insistent sur l'importance d'une "fermeture spatiale sélective" pour isoler les excédents engendrés au niveau local et

empêcher qu'ils soient accaparés par les grandes sociétés des villes (Friedmann et Douglass, 1978, et Friedman et Weaver, 1979).

Si cette stratégie comporte de nombreux attraits, il n'en reste pas moins que les problèmes physiques et sociaux, liés à la création de ces enclaves de développement spatial, peuvent dépasser les avantages. Toutefois, il existe plusieurs points importants dans cette approche pour définir une stratégie des villes-marché.

Le niveau local participe à l'identification des obstacles. Il est extrêmement important d'insister sur l'apport local dans le processus décisionnel. Cette participation permet d'identifier les principaux obstacles ou goulots d'étranglement dans le processus de production et de distribution. De nombreux problèmes peuvent être évidents au niveau local, mais quasi-invisibles aux yeux de la capitale. Au Niger, les représentants du Gouvernement central n'ont pas su comprendre les obstacles rencontrés dans les villages qui avaient un potentiel agricole élevé, mais qui étaient pratiquement coupés du reste du pays pendant et après les pluies.

Recouvrement des recettes et pouvoir budgétaire

Les collectivités locales qui participent au développement des villes-marché, doivent détenir plus de pouvoir pour mobiliser les recettes et distribuer les ressources, sans la supervision directe du Gouvernement central. Les taxes de marché sont souvent une source importante de recettes locales, mais une augmentation de ces taxes pour financer une gamme plus grande de services peut décourager l'activité du marché. Une plus grande efficacité au niveau du recouvrement des recettes et l'examen des diverses possibilités de prestation de services sont deux options locales à encourager. De même, les collectivités locales doivent avoir plus de pouvoir budgétaire pour allouer les ressources aux besoins locaux, dès qu'ils apparaissent, sans avoir à demander à un service central la permission d'ordonner ces dépenses. Il en résultera une prestation de services plus efficace et une meilleure gestion des ressources limitées.

Conclusion

Les investissements dans les villes-marché peuvent être d'excellentes stratégies de développement spatial dans les pays africains. Mais ces politiques doivent être coordonnées sectoriellement et spatialement et doivent avoir une existence durable. Des investissements mal conçus, manquant de liens sectoriels ou spatiaux, ou qui ne s'insèrent pas dans une stratégie de développement à long terme, risquent de faire plus de mal que de bien.

Les Gouvernements nationaux devraient mettre sur pied des équipes multisectorielles chargées d'étudier le potentiel des stratégies coordonnées pour les villes-marchés. Les programmes et politiques spécifiques doivent être conçus pour stimuler la croissance des villes-marché et mettre en place des liens plus solides entre ces villes et leurs arrières pays agricoles dont l'importance est vitale. Pour ce faire, les Gouvernements doivent être prêts à accorder aux municipalités et collectivités locales une autonomie et un contrôle plus grands sur les ressources qui devront être investies conformément aux paramètres stipulés

par les directives nationales. Enfin, les Gouvernements devraient reconnaître l'importance des villes-marché, s'engager à long terme (10 à 15 ans) dans leur développement et soutenir les infrastructures nécessaires.

Les organisations participant à l'assistance internationale, comme l'USAID, devraient renforcer ces efforts de plusieurs manières. Premièrement, elles devraient apporter une assistance technique aux Gouvernements qui veulent planifier le développement des villes-marché dans leur région. Deuxièmement, cette assistance devrait être conjuguée avec un financement accru pour la formation technique portant sur l'analyse du développement et de la planification régionale afin de mettre en place des compétences locales capables d'effectuer des études en vue d'identifier les derniers obstacles restant à la croissance des villes-marché. Troisièmement, les bailleurs de fonds devront faire un effort concerté pour fournir les ressources financières nécessaires pour soutenir les initiatives de développement local liées au développement des villes-marché. Et enfin, les bailleurs de fonds devraient encourager l'échange horizontal d'informations pour faciliter les études comparatives des politiques relatives aux villes-marchés. De tels échanges bénéficieraient aussi bien aux chercheurs qu'aux praticiens intéressés par le développement des régions périphériques.

BILAN SOCIO-ECONOMIQUE DES REGIONS DE LA GUINEE

PAR

MORY MAGASSOUBA, CHARGE D'ETUDES COORDONNATEUR
DES PROJETS D'ASSISTANCE DES NATIONS UNIES
SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION

L'étude socio-économique au niveau des préfectures s'insère dans le programme de mise en place d'un système de planification contractuelle et décentralisée, entreprise par le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale et le Secrétariat d'Etat à la Décentralisation et encadré par le Projet PNUD/DTCD/GUI 84/007.

Contexte

Depuis 1984, la Guinée s'est engagée résolument dans un processus de développement national par l'assainissement de son économie et la restructuration de son système de planification. Pour cela, et dès l'avènement de la Deuxième République, il s'est avéré nécessaire de mettre en place un système de comptabilité nationale, de restructurer l'appareil statistique et de mener les études nécessaires, en vue de fonder les projets de développement sur l'appréhension cohérente et prospective des réalités.

En effet, dès les premières tentatives pour élaborer les documents de planification (tels le Programme Interiminaire de Redressement National "PIRN", Programme d'Investissement public "PIP") et les budgets annuels); il s'est avéré que l'état lacunaire des données de base et la faible connaissance actuelle du contenu économique et social du territoire rendaient la tâche très dure.

A vrai dire, l'orientation initiale donnée à cette étude était de définir des axes ou des projets-types pour les micro-réalisations. Toutefois, les lacunes constatées en matière de bilans régionaux à caractère synthétique ont conduit à étendre l'étude vers les aspects plus globaux de la planification régionale, tout en évitant de perdre en vue la question des MRL.

L'étude a fourni les données de base sur le milieu naturel, la démographie, l'économie, les structures sociologiques utiles à une bonne connaissance des préfectures.

Cette connaissance a permis de dégager les potentialités et les goulots d'étranglement de divers ordres, les productions, les consommations, les flux, les structures sociales ou spatiales, les besoins propres à chaque préfecture, bref, un diagnostic.

Enfin, l'étude est de nature à éclairer l'évolution future, les choix à prendre et les actions à entreprendre.

L'étude est donc entreprise sous plusieurs angles d'approche: planification sectorielle, régionale et MRL.

Objectifs et résultats

L'étude s'est assignée pour but de répondre aux objectifs suivants:

- Dresser un inventaire du contenu socio-économique des régions (démographie, économie, production, échanges, infrastructures, équipements) aussi approfondi que possible en fonction du temps imparti et des informations existantes. Cet inventaire a été orienté vers "l'aide à la décision".
- Créer un outil d'information et de planification qui puisse, par la simplicité de son exposé, la clarté de sa présentation et la précision de ses concepts, être abordable par un large éventail d'utilisateurs: du planificateur en quête d'informations existantes, en vue de prendre les décisions adéquates en matière d'actions à réaliser.

Toutefois, la nature même de l'étude (qui traite de données socio-économiques par définition changeantes) a conduit à concevoir un outil souple autorisé des mises à jour, des modifications sur la nature des actions à entreprendre et des remises en cause concernant les options et les propositions.

Il est en effet important que cet outil qui puisse servir de base à une accumulation des informations et à l'élaboration d'une méthodologie toutes modifiables par les responsables locaux en fonction des spécificités régionales.

L'étude n'a pas fourni une liste définitive et exhaustive des informations des données des actions à entreprendre dans chaque préfecture, mais propose une démarche des résultats perfectibles et spatiales.

Essayer de répondre par ce bilan sectoriel et spatial aux questions que se posent tous les intervenants en matière de planification et de développement, à savoir: quelles actions entreprendre? selon quelles priorités? où les réaliser?

Aux deux premières questions (quelles actions? quelles priorités?) l'étude a répondu par un bilan diagnostic permettant de déceler les contraintes, de mettre en évidence les potentialités et de proposer enfin des actions adaptées et cohérentes qui tiennent compte des multiples inter-actions caractérisant les composantes économiques régionales.

Quant à la dernière question (où les réaliser?), la (ou les) réponse(s) avancée(s) permettent d'identifier les lieux où il convient d'engager les investissements les plus urgents et les plus conséquents dans un pays, où, malgré les richesses qu'il recèle, les ressources financières restent encore rares et ne peuvent être envisagées qu'à long terme.

Vérifier la validité des informations et l'exactitude des statistiques existantes et faire état des dernières évolutions économiques et sociales dans les régions. En effet, les recherches menées, dans les régions reculées étaient régies par un certain nombre de jugements et d'idées reçues qui sont souvent inexacts et dépassés (ils ont perduré par absence de vérification ou par manque de suivi).

Fournir un effort considérable pour la cartographie des données recueillies. En effet, l'ancienneté des fonds de plans existants et la faiblesse des éléments cartographiques couvrant le pays ont conduit l'étude à se préoccuper de cet aspect. Le travail en profondeur mené sur le terrain a ainsi autorisé l'établissement de cartes inexistantes jusque là au niveau des préfectures:

- limites administratives par sous-préfecture (état 1988);
- répartition de la population à l'échelle des districts;
- tracés et état des infrastructures de transport;
- répartition des équipements d'enseignement, de santé, socio-culturels;
- structure d'encadrement des activités agricoles, flux et échanges;
- actions liées aux programmes de micro-réalisations.
- Axer à ce titre l'investigation au niveau des préfectures, compte tenu de la nécessité d'obtenir des résultats suffisamment fins dans les plus brefs délais.

En effet, une investigation plus détaillée (par exemple au niveau des sous-préfectures) conduit à de longs mois fastidieux de recherche, sans forcément obtenir de meilleurs résultats et sans avoir de surcroît une vue globale des problèmes posés, ceci n'a pas exclu pour autant la recherche de statistiques et d'appréciations qualitatives au niveau des sous-préfectures toutes les fois où cela a été possible.

Déroulement de l'étude

Comme déjà souligné, l'étude s'est efforcée de trouver (dans des délais assez courts) la bonne mesure entre une investigation détaillée et peu opérationnelle à l'échelle micro-spatiale par exemple les 345 sous-préfectures et l'énoncé des généralités qui restent peu utiles pour la prise de décision.

L'étude à l'échelle des préfectures s'est donc avérée la plus efficiente compte tenu des objectifs déjà définis.

L'étude s'est déroulée de la manière suivante:

- élaboration d'une méthodologie et d'un questionnaire d'enquête non directif auprès des administrations et autres institutions régionales et locales.
- test du questionnaire dans la préfecture de Forécariah.
- la première phase d'enquêtes dans les régions maritimes, forestières et de Haute-Guinée: trois équipes de quatre experts ont visité environ 25 préfectures sur une durée de trois mois pour recueillir les données de base, élaborer le diagnostic ainsi que l'essentiel des propositions.
- quatre mois après le démarrage, cette première phase a été suivie par la rédaction et la mise en forme des documents de diagnostic de trois préfectures, dont le rapport a été remis aux autorités nationales ainsi qu'au PNUD/DTCDD/ aux fins d'approbation pour la suite de l'étude.
- la deuxième phase d'enquête a été engagée ensuite pour l'investigation des préfectures restantes.
- un dernier volet de l'étude a été consacré à la rédaction du rapport, l'élaboration cartographique et la mise en forme du rapport final.

Ainsi, la partie "enquêtes" a été très importante dans cette étude, celles-ci se sont avérées primordiales pour l'analyse approfondie des composantes socio-économiques et pour la mise en comparaison des données.

Les enquêtes ont pu donner au bilan diagnostic une dimension de "vécu" des réalités locales.

Structure du rapport

Le document final se présente en quatre volumes, chacun se rapportant à une région économique: Régions - Maritimes, Forestières, Moyenne et Haute Guinée.

Chacun des volumes comporte des bilans, diagnostics et propositions par préfecture.

Le même canevas de présentation a été adopté pour toutes les préfectures pour permettre la comparaison des données.

Toutefois, à l'intérieur de ce canevas, les chapitres ont été traités différemment selon les spécificités de chaque préfecture.

Cet exercice de mise en cohérence et de signification de l'exposé s'est avéré très difficile, puisqu'il a exigé une concertation suivie entre l'ensemble des rédacteurs, des cartographes et plus généralement de tous les participants à l'étude.

Le plan adopté s'articule autour de huit principaux chapitres.

Conclusions et recommandations

Ce chapitre comporte trois grandes parties:

- Présentation de la préfecture: flash sur les principales caractéristiques et les principaux secteurs de productions, d'échanges et d'équipements de la préfecture.

- Problématique: compte tenu du diagnostic et des principaux atouts et contraintes de la préfecture, il s'agit de mettre en valeur les blocages et les dynamismes caractérisant les secteurs étudiés, afin d'en dégager un ou plusieurs axe(s) de développement.

- Propositions: définitions des actions concrètes en fonction des constats faits au niveau du bilan. Ces actions peuvent être sectorielles ou spatiales, elles peuvent également interférer entre plusieurs secteurs.

Démographie et société

Ce chapitre est conçu pour expliquer (au moins en partie) les problèmes spatiaux de la préfecture et structurels de sa population.

Les aspects démographiques traités sont les suivants: Répartition de la population et densité. La croissance récente des structures par âge, migrations, ethnies, niveau de vie, emplois.

Ce chapitre est essentiel dans la mesure où il sous-tend la localisation des actions proposées.

Base productive de la préfecture

Ce chapitre traite de l'environnement de la production agricole: cadre naturel, produits et production, calendrier agricole, élevage, pêche. Cette partie tente de mettre en évidence les freins et les atouts du secteur agricole, d'en décrire les spécificités dans le but de faire des propositions adéquates.

Un deuxième volet de ce chapitre concerne les autres secteurs de production: mines, industries, PME, activités artisanales...

Marché, flux et polarisation de l'espace

Les échanges et les grandes concentrations commerciales témoignent à la fois du dynamisme de certaines villes ou zones rurales et du niveau de développement des préfectures.

Ce chapitre traite donc de la hiérarchie des marchés, de la nature (et éventuellement du tonnage) des produits échangés. La mesure des échanges permet d'apprécier le niveau de polarisation des "centres urbains" sur l'espace environnant.

Les traditions sociologiques et commerciales régionales, en difficultés d'approvisionnement et la mauvaise fluidité des transports ont été des facteurs de multiplication des marchés locaux et sous-régionaux.

En première approximation, la densité des marchés est fonction de l'importance de la population locale, cela confirme que le marché reste un fait fondamentalement rural d'approvisionnement de populations villageoises à faibles revenus. Le nombre très important de marchés cache cependant des différences très marquées entre les niveaux de transactions qui s'y déroulent et la portée des zones de collecte et d'attraction et les spécialisations des marchés.

Ce chapitre est essentiel dans la mesure où il apporte un éclairage nouveau sur l'organisation des espaces régionaux.

Infrastructures

Les infrastructures constituent aussi une composante essentielle de l'aménagement régional. L'état des réseaux et leur millage traduisent le degré de développement des préfectures étudiées, routes et pistes, voies ferrées, ports, infrastructures aériennes, réseaux électriques de télécommunications ainsi que réseaux d'eau potable et d'assainissement font l'objet d'analyses et de propositions aux fins d'améliorer leur niveau de service (bien entendu en fonction des possibilités financières).

Équipements collectifs

Cette partie fait le bilan des équipements existants (en matière d'enseignement, de santé et dans les secteurs culturels et sportifs) et établit un diagnostic sur leur niveau de services (ratios de desserte de la population, degré d'efficacité, services rendus ...).

Cette analyse permet de définir des normes d'équipements suffisamment réalistes (au regard de la situation observée), afin de définir les niveaux et les lieux d'interventions futures: création de nouveaux équipements, amélioration du service ou de la desserte de ceux existants.

Ressources financières locales et effort de développement

Les bilans des budgets préfectoraux composés des recettes fiscales, des subventions de l'Etat, des droits et taxes (patente, marché ...), du revenu du domaine public reflètent en partie le dynamisme et la prospérité des préfectures. Ce chapitre essaie de faire un état des budgets préfectoraux, dans le but d'établir les capacités de financement local dans les projets de développement (qui restent toutefois très modestes).

Une deuxième partie du chapitre traite du bilan des micro-réalisations pour l'année 1987: nature des micro-projets, montants alloués, part des contributions bénévoles du budget préfectoral ... Cette analyse permet d'apprécier les actions déjà entreprises et d'infléchir éventuellement les tendances, afin d'introduire une cohérence globale en matière de micro-projets.

Situation et évolution du découpage administratif

Il s'agit d'une annexe faisant état du découpage administratif par sous-préfecture et district, selon les informations les plus récentes recueillies sur le terrain. Un tableau récapitulatif fournit la liste des districts et quartier en 1988 et la population totale des sous-préfectures définie par le recensement.

OBSERVATIONS SUR LE ROLE DES VILLES-MARCHES EN GUINEE

PAR

JULIE A. ABERG

RESEARCH TRIANGLE INSTITUTE
RESEARCH TRIANGLE PARK, CAROLINE DU NORD

Introduction

L'activité économique à l'intérieur de la Guinée est centrée sur des marchés périodiques reliés entre eux par un réseau dynamique de marchés ruraux, de marchés de redistribution semi-urbains et de centres urbains. Il existe de nombreux maillons dans cette chaîne: exploitants agricoles, vendeurs de marché, détaillants, grossistes, transporteurs et collectivités locales.

Pour mieux comprendre la trame économique qui relie tous ces intervenants, l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID) a financé l'étude sur les villes-marché en Guinée. Le travail sur le terrain a été effectué de février à avril 1990. Une équipe de six personnes y a participé avec des représentants de quatre ministères guinéens et de l'USAID. L'étude avait pour objet de: (1) identifier les centres dynamiques de l'activité économique; (2) identifier les types et modes de liens économiques et sociaux entre les villes et les régions rurales; (3) identifier les principaux obstacles que rencontrent ceux engagés dans une activité économique; (4) identifier le rôle des collectivités locales dans l'administration des marchés et la mobilisation de recettes; et (5) faire des suggestions sur les options stratégiques permettant des interventions efficaces.

Pour la sélection des endroits de l'enquête, on a tenu compte des éléments suivants: (1) stratégies de développement de l'USAID et des ministères guinéens participants; (2) présence de marchés de taille et de nature différentes; (3) accessibilité physique; (4) journées de marché coïncidant avec le moment de l'étude. Malheureusement, plusieurs marchés importants n'ont pas pu être inclus à l'étude par suite de problèmes dans l'emploi du temps. Les villes suivantes ont été retenues pour une étude approfondie:

- . Guinée maritime: Bangouya, Woleah, et Konkoure
- . Moyenne Guinée: Timbi-Madina et Poredaka
- . Haute Guinée: Tokounou et Faranah

Guinée forestière: Gueckedou et Yende-Milimou

La principale méthode de l'enquête consistait à administrer un ensemble de six questionnaires aux groupes suivants: (1) producteurs: agriculteurs, gardiens de troupeaux et fabricants; (2) intermédiaires: détaillants, grossistes, transporteurs; (3) consommateurs: grand public; (4) autorités locales: administrateurs de marché, administrateurs des collectivités locales, techniciens agricoles, représentants de la Chambre de commerce et syndicat de transporteurs. Plus de 850 questionnaires ont été remplis représentant de manière égale les quatre régions.

Un même thème est constamment revenu tout au long de ce travail sur les caractéristiques des villes-marché de la Guinée. Pour situer notre discussion et identifier plus facilement la nature et les fonctions des marchés guinéens, nous avons procédé aux trois classifications suivantes en fonction des résultats de l'étude:

Classification des marchés guinéens

Marchés de récupération - Ce niveau local représente le premier point de vente des produits agricoles. On trouve des marchés de récupération dans les zones agricoles productives, ils sont assez accessibles même si la zone agricole avoisinante est éloignée de tout. Les fermiers et les petits marchands transportent à pied les produits de la ferme jusqu'au marché. Ce sont des "échanges de subsistance": les agriculteurs échangent des produits pour acheter de petites quantités d'aliments ou de produits manufacturés pour répondre à leurs besoins fondamentaux. Un marché de récupération dessert généralement une population locale qui est composée à 60% au moins des habitants de la ville-marché ou de l'arrière-pays rural. La majorité des marchés ruraux en Guinée se rangent dans cette catégorie.

Les marchés de récupération dynamiques attirent détaillants et grossistes venant des régions avoisinantes, par exemple, la capitale de la préfecture. Dans ce cas, les produits locaux sont achetés en grandes quantités pour être revendus dans des zones plus urbaines. L'importance d'un marché de récupération est déterminée par la capacité de production agricole de la région, 60% au moins des produits échangés venant de la ville-marché ou de l'arrière-pays rural.

Marchés de redistribution - Ce niveau intermédiaire est un centre d'accumulation et de redistribution de produits agricoles et manufacturés. Le critère fondamental permettant d'identifier un marché de redistribution est qu'au moins 25% des produits vendus sur la place du marché viennent d'autres préfectures ou régions et qu'au moins 25% des personnes qui se rendent au marché habitent dans d'autres préfectures ou régions. Cela nous montre combien la ville-marché a de l'influence au niveau régional. Les marchés de redistribution offrent des possibilités d'échanges pour ceux qui veulent acheter en grandes quantités ou pour qui il serait trop cher de se rendre directement sur le marché de récupération pour acheter les biens.

En général, les marchés de redistribution sont plus accessibles, ils ont une infrastructure plus développée avec au minimum des

installations de stockage. Dans le meilleur des cas, ces marchés ont l'électricité, des moyens de communications et l'eau potable, mais ce n'est pas toujours la règle. Des exemples de ce type de marché en Guinée sont notamment: Kindia, Mamou, Pita, Timbi-Madina, Kissidougou, Faranah, et Yende-Milimou.

Marchés frontaliers - Importants marchés au niveau national ou régional, ce sont des ports d'entrée ou d'importants points de distribution des biens manufacturés. Trente pour cent au moins de tous les produits échangés sur les marchés frontaliers viennent d'autres pays. Les échanges d'un volume important sont l'affaire des grossistes ou des grands détaillants. On trouve de tels marchés à Conakry, principal port d'entrée; à Gueckedou, port d'entrée pour les produits asiatiques qui viennent via le Libéria; et N'Zerekore et Sinko qui sont des ports d'entrée pour les biens en provenance de la Côte d'Ivoire. Les autres marchés frontaliers de la Guinée sont notamment Boke, Labe, Kankan, et Macenta.

Il existe des relations interdépendantes entre les types de marchés sus-mentionnés, chacun ayant des rôles complémentaires. Cette classification ne signifie pas qu'ils s'excluent mutuellement: en effet, une ville-marché peut avoir un double rôle de marché de récupération et de marché de redistribution, ou de marché de redistribution et de marché frontalier. Cette classification nous aide simplement à identifier la fonction primaire d'un marché qui est une question capitale lorsqu'on évalue les diverses possibilités d'investissement. Avant de continuer, il est bon de revoir les résultats de l'analyse sur les divers liens.

Les grands réseaux reliant les villes-marchés

Flux de distribution des produits: Cette étude a constaté qu'en moyenne 70% de tous les produits écoulés sur les villes-marché de l'étude sont d'origine locale: cultures maraichères, cultures vivrières, fruits, produits locaux divers (huile de palme, sel, savon, poisson fumé) et produits d'exportation (tabac, café, cacao, nere, indigo). Les 30% restants sont des produits importés: riz, habits, boîtes de conserve, huile et essence, produits pharmaceutiques, appareils électriques (radios) et matériaux de construction. Les marchés de récupération vendent généralement des produits agricoles. Par exemple, 93% de tous les produits vendus à Poredaka se rangent dans cette catégorie. Au fur et à mesure que le marché devient plus important, il écoule plus de produits importés. A Gueckedou, 49% de tous les produits vendus sont des produits importés, surtout des habits.

Réseaux de commercialisation - L'étude a identifié trois grandes filières par lesquelles passent les produits jusqu'aux consommateurs. Les filières varient selon le type de produit et le type de marché sur lequel le produit est vendu.

Produits importés/fabriqués localement - Ce réseau est dominé par les grossistes qui ont un pouvoir d'achat important et la capacité de prendre à leur charge des coûts de transport élevés et des grands volumes au moment de l'achat (par exemple, 100 tonnes minimum pour l'achat de ciment guinéen). Le réseau commercial de ces produits est le suivant:

Importateur/producteur local - grossiste - détaillant - consommateur

Produits agricoles - Les réseaux de commercialisation des produits agricoles sont moins sophistiqués que ceux des produits fabriqués. Les détaillants dominent la commercialisation des produits agricoles. Il y a deux types de réseaux (à l'exception des cultures commerciales):

agriculteur - détaillant - grossiste - détaillant - consommateur - ou exportateur

exploitant - consommateur

Le principal réseau pour les marchés de récupération est le réseau agriculteur-détaillant. Les résultats de l'enquête montrent que 82% de ceux qui viennent sur le marché ont indiqué qu'ils étaient des commerçants et qu'ils avaient l'intention de revendre leurs produits, soit dans leur propre village soit sur les marchés régionaux. Les résultats de l'enquête indiquent une proportion allant jusqu'à 96-100% pour ces personnes qui ont l'intention de revendre leurs achats. Cela nous montre l'omniprésence du commerce au détail. Par exemple, les détaillants sont souvent envoyés par des grossistes sur les marchés de récupération pour acheter une grande quantité de riz. Les grossistes, à leur tour, vendent aux détaillants sur les marchés de redistribution.

Produits de l'élevage - Le rôle pivot dans la commercialisation des produits de l'élevage est celui de l'intermédiaire, véritable agent de courtage entre le gardien de troupeaux et le grossiste ou détaillant.

gardien de troupeaux - agent de courtage - grossiste - exportateur - ou détaillant

gardien de troupeaux - consommateur

Le trait commun dans tous ces réseaux est illustré par l'interdépendance entre les opérateurs du milieu urbain et ceux du milieu rural. Leur réussite à tous dépend des moyens de transport.

Réseaux de transport: Les réseaux routiers jouent un rôle extrêmement important dans le système économique de tout pays. L'accessibilité à un réseau de commercialisation dépend souvent des moyens de transport qui relient un marché à son centre urbain intermédiaire. Une des conclusions importantes de l'étude était que les transporteurs ont des routes bien définies qu'ils utilisent sur une base stratégique et routinière. La plupart des transporteurs qui ont des camions de 5 à 10 tonnes habitent dans des villes-marché de redistribution ou marchés frontaliers et circulent le long des grands axes reliant les zones agricoles productives (par exemple, Yende-Milinou). Un jour de marché, on peut voir beaucoup de camions de 5 tonnes près des centres de récupération les plus dynamiques. Généralement, ce sont les jeeps et les taxis qui se rendent sur les petits marchés situés près des grands réseaux de transport. Dans ces cas, les jeeps généralement font le tour des petits villages autour du marché de récupération et "récupèrent" des produits en petite

quantité. Les transporteurs jouent un rôle clé dans l'existence de ces réseaux de commercialisation.

Réseaux de marché: Il y a deux types de réseaux de marché en Guinée. Le premier est un réseau plus traditionnel établi en fonction des caractéristiques socio-culturelles et d'accessibilité physique. Dans ce sens, on peut avoir plusieurs marchés au sein d'une même région qui remplissent la même fonction, simplement par tradition ou pour diminuer les coûts de déplacement. Avec l'amélioration de l'infrastructure des communications, un réseau de marchés plus "moderne" a émergé. Le système moderne se fonde sur des variables plus économiques que traditionnelles qui ont des conséquences importantes pour le développement régional. Un des phénomènes observés pendant le travail sur le terrain est que certains des anciens marchés traditionnels ne se justifient plus guère économiquement s'éclipsent devant les nouveaux marchés situés sur les grands axes de transport qui bénéficient de l'infrastructure moderne.

Il est intéressant de noter que les réseaux de marché jouent un rôle important dans le commerce. Pour un des réseaux observés, le lien qui relie les divers types de marchés est le jour de la semaine où se déroule le marché. L'autre réseau relie la Haute Guinée et la Guinée forestière (Kaboukariah, le dimanche; Faranah, le lundi; Kissidougou, le mardi; Gueckedou, le mercredi; et Yende-Milimou, le jeudi). Dans chacune de ces régions, on a identifié de tels réseaux. Un groupe régulier de transporteurs et marchands transitent généralement par ces réseaux très délimités, se rendant aux mêmes quatre ou six marchés chaque semaine.

Le rôle des collectivités locales

Les collectivités locales ont un rôle important dans la vie d'une ville-marché puisque ce sont à elles que revient le pouvoir de mettre en place des procédures pouvant soit renforcer soit freiner la croissance et la stabilité d'une ville-marché. Notre étude, pour évaluer le rôle des collectivités locales, s'est concentrée sur a) l'administration des installations de marché; b) la gestion fiscale et financière des recettes mobilisées localement; et c) la prestation de services publics.

Nos résultats dans l'ensemble sont les suivants: les installations de marché (1) ne répondent pas aux besoins de la population (structures physiques, installations de stockage, plans du marché, mesures d'hygiène); et (2) ne permettent pas de mobiliser les recettes du marché devant être versées à la collectivité. Dans de nombreux cas, on pourrait grandement améliorer l'apparence du marché avec de toutes petites interventions. Sensibiliser les représentants locaux quant à la question de l'amélioration des marchés pourrait se révéler très avantageux. Il est intéressant de noter que pratiquement toutes les personnes qui ont répondu à l'enquête étaient d'accord pour verser des taxes de marché plus élevées si les recettes étaient utilisées pour améliorer l'infrastructure locale.

Dans tous les marchés étudiés, il est possible d'améliorer, et de beaucoup, les recettes locales provenant des taxes de marché. Les taux de recouvrement pour ces taxes se situaient dans une fourchette allant de 7% à 43%. En moyenne, 80% des recettes ne sont jamais recouvrées. Les causes à cela sont les suivantes: 1) manque de tickets pour les marchés,

et 2) procédures insuffisantes de recouvrement et de gestion financière. Une formation en gestion financière et administrative en ce domaine pourrait être très avantageuse pour les représentants locaux.

Analyse des obstacles

Cette étude a consacré une grande partie des interviews aux obstacles que rencontrent les agriculteurs, marchands, transporteurs, détaillants et grossistes. En fonction des résultats donnés par 605 répondants distribués sur toute la Guinée, on a identifié les obstacles suivants comme menaçant le plus la réussite économique.

Manque de crédits - L'obstacle le plus grave identifié par les répondants était le manque de crédits. Partout, la population s'est plainte de cela, que ce soit sur les marchés de récupération ou de redistribution. Il faut remédier à ce problème de manière urgente, surtout dans les marchés de redistribution comme Kissidougou et Faranah où se trouvent les marchands les plus importants.

Manque de stations d'essence - C'est un autre grave problème pour les entreprises commerciales qui touche des régions entières. Un approvisionnement irrégulier d'essence peut littéralement isoler un marché. Les ruptures de stocks signifient que les gens ne peuvent pas se déplacer et que les produits pourrissent. C'est un problème d'approvisionnement. Du point de vue infrastructure, le manque de stations d'essence est également un obstacle pour le réseau de transports. Il faut que les transporteurs aient accès à une essence de qualité si l'on veut qu'ils s'aventurent dans les zones agricoles plus isolées.

Routes en mauvais état- L'obstacle suivant dont il était question concernait le mauvais état des routes. Il faut trouver au plus vite une solution à ce problème surtout dans les régions où il existe des marchés de récupération dynamique comme Poredaka, Bangouya, et Woleah. Les routes allant de la ferme au marché sont généralement en plus mauvais état que les grands axes routiers. Il est important de remettre en état, voire de rallonger, les routes d'accès si l'on veut maintenir aux niveaux actuels la production agricole.

Les autres obstacles qui ont été cernés sont notamment le manque d'endroits de stockage, le centre de santé, de cases de passage, de parking dans les marchés, pénurie de pièces de rechange et d'équipement et paiements de plus en plus élevés pour les agents de sécurité tout au long des routes. Les agriculteurs aimeraient s'organiser en coopératives, mais n'ont pas les connaissances techniques pour créer et gérer de telles structures. Le manque d'intrants agricoles diminue la productivité.

Conclusions et recommandations

Les villes-marché en Guinée s'accroissent rapidement. Le jour de marché, de nombreuses villes sont littéralement envahies par des centaines et des centaines de marchands. Le manque d'investissements pour le développement ces 20 à 30 dernières années, axés sur des régions dynamiques et économiquement vitales, été à l'origine des lacunes dans les réseaux, poumon de l'activité économique. Les collectivités n'ont ni les

ressources ni l'expertise pour gérer les marchés locaux et faciliter leur croissance. Le défi qui se présente au Gouvernement de la Guinée et aux organisations participantes est de trouver une solution aux problèmes qui entravent ou inhibent la croissance. Les mesures qu'il faudrait prendre à cette fin, telles qu'elles ont été expliquées dans l'étude, sont les suivantes:

Mettre en place une stratégie de formation à l'échelle nationale pour renforcer la gestion administrative et financière des collectivités locales. Cette stratégie devrait se fonder sur (a) l'amélioration des pratiques administratives générales, (b) une meilleure coordination entre le Gouvernement central et les collectivités locales, (c) une plus grande capacité de recouvrement et de mobilisation de recettes au niveau local, (d) une plus grande capacité des collectivités locales à démarrer et financer les activités de développement qui augmentent la viabilité économique de leurs marchés locaux.

Mettre en place des mécanismes permettant d'apporter des programmes de crédit aux petites entreprises et une assistance aux instituts de crédit.

Analyser en plus de détail les obstacles au niveau des transports, par exemple, manque d'essence et infrastructure connexe. Cela comprend également une meilleure fourniture de pièces de rechange à l'intérieur. L'on pourrait offrir des incitations aux entreprises qui fournissent les pièces de rechange pour améliorer la disponibilité de ces dernières.

Encourager la création de coopératives agricoles et soutenir la mise sur pied de programmes d'assistance technique.

Cette étude a identifié les nombreux maillons économiques et sociaux liant la chaîne de réseaux des zones rurales aux zones urbaines. Ces réseaux sont inextricablement reliés entre eux. Pour les renforcer et les consolider, il faudra des investissements ciblés sur la formation des collectivités locales, les programmes de crédit, le développement agricole et l'équipement des marchés.

LE RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE VILLES-MARCHES
ET ZONES RURALES A TRAVERS LA POLITIQUE DE COMMERCIALISATION
DES PRODUITS VIVRIERS EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

PAR

SOLANGE AYANDHO, MOISE KOYAKONZI
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

Situation générale de l'agriculture et l'élevage

Situation géographique

Superficie totale:	623.000 km ²
Population moyenne:	2,6 millions d'habitants (1986)
Capitale (Bangui):	0,4 millions d'habitants
Population urbaine:	33 % du total (est 1986)
PNB par habitant:	290 EU dollars
Taux d'analphabétisation:	60 %

Principales données sur le secteur agro-pastoral

Superficie géographique totale:	623 millions d'hectares
Dont: superficie sous-cultures:	0,6 à 0,7 millions ha
Forêt tropicale dense:	3,4 millions ha
Population active agricole:	80 % de la population active nationale

Agriculture

Superficies cultivées (000 ha)

Cultures vivrières:

Manioc:	164.800 ha en 1988
Arachide:	88.600 ha en 1988
Sésame:	39.300 ha en 1988
Mil/sorgho:	57.300 ha en 1988
Maïs:	64.700 ha en 1988
Riz:	9.900 ha en 1988

Cultures d'exportation:

Café:	58.700 ha
Coton:	40.400 ha
Tabac:	700 ha

Principales productions: (000 tonnes)

- Cultures vivrières:

manioc (cossettes)	281,600 t en 1988
arachides (coque)	113,5
sésame	16,7
mil/sorgho	48,7
maïs	72,6
riz	11,6

- Cultures d'exportation:

café marchand	12,9
coton graine	19,3
tabac	0,6

Elevage

Estimation du cheptel (1988)

Bovins:	2,4 millions de têtes
Ouïns/caprins:	1,2 millions de têtes (92 % caprins)
Porcins:	364.000 têtes
Volaille:	2,4 millions de têtes

LOCALISATION DES ZONES DE PRODUCTION ET D'APPROVISIONNEMENT DES MARCHES URBAINS DE BANGUI (VOIR CARTE)

Distance des zones de production et d'approvisionnement des marchés urbains de Bangui

La moyenne des distances se situent à environ 200 km de Bangui.

Le choix de Bangui comme seul pôle de croissance est significatif, dès lors qu'en RCA à par la Capitale, la notion de Ville réelle ne peut s'appliquer à certaines agglomérations (telles que: Banbari, Berberati, Bouar, etc...) où la population moyenne est de 25.000 habitants comparativement à Bangui où habitent au moins 450.000 habitants.

Les caractéristiques des villes de province précitées sont liées à une zone dite urbaine et une rurale, de ce fait ne souffrant pas tellement d'approvisionnement en produits vivriers sur les marchés.

Nous pouvons distinguer en Centrafrique trois zones géographiques:

- La zone forestière spécialisée dans la production du manioc (aliment de base), la banane plantain, les ignames et les taro.
- La zone de savane boisée située dans l'axe central de l'Est à l'Ouest, où l'on trouve les cultures de manioc des arachides, des courges, etc...

LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS VIVRIERS

La nature des agents économiques impliqués

Les "WALI GALA"; ou femmes commerçantes opérant sur les marchés urbains de Bangui. Elles pratiquent le système de l'artisanat marchand. Sans réelle implication dans le système de l'économie monétaire nationale. Le système est organisé à une corporation.

Au niveau de son fonctionnement, on constate que:

- Cette catégorie d'agents économiques jouent un rôle important dans la commercialisation des vivriers d'abord au niveau de production ou elle joue à la fois le rôle de grossiste et de détaillante sur les marchés urbains.
- Au niveau des marchés urbains on constate que le prix en détail n'est pas seulement fixé par la concurrence offreurs-demandeurs, mais par une concertation des commerçants qui, de par leur corporation peuvent faire respecter un prix qui se rapproche d'un quasi prix de monopole. Les fluctuations des prix sont fonction de l'offre certes, mais toujours de façon concertée du côté des offreurs.

Les acheteurs agréés

Avant 1986, certains commerçants obtenaient des autorisations d'achat de produits vivriers. C'est cette catégorie d'agents économiques qui rentre parfaitement dans le circuit économique national (disposant d'une patente, d'un ou plusieurs comptes en banques et d'un véhicule gros tonnage pour la collecte).

Mais l'acte néfaste des acheteurs agréés, est qu'ils pratiquent des trocs tels que produits de première nécessité contre les produits vivriers mais des conditions inhumaines. Cette opération s'effectue fréquemment dans les zones éloignées, désenclavées, avec des pistes difficilement accessibles.

LES METHODES D'ACHAT ET DE VENTE

Au risque de nous répéter, les produits vivriers étant facilement périssables, les vendeurs sont obligés de livrer assez rapidement les produits afin d'échapper à la détérioration des produits, et ou également de s'approvisionner en produit de première nécessité.

Quant à la vente, la loi de l'offre et de la demande n'est souvent pas appliquée, mais l'on crée empiriquement la pénurie sur les points de vente (marchés urbains) pour augmenter excessivement les prix, comme dans une situation de monopole.

LA NATURE DES LIEUX D'ECHANGE ET DES MOYENS DE TRANSPORT UTILISES

Nature des liens d'échange

- Les zones d'approvisionnement se situent dans les zones de production des produits vivriers en moyenne à 200 km de Bangui.
- Les lieux de ventes se trouvent être les onze marchés urbains de Bangui.

Les moyens de transports utilisés

Au niveau des zones de collecte les acheteurs utilisent des véhicules de gros tonnages, moyenne de 8 tonnes. Il faut toutefois noter que les acheteurs agréés utilisent leurs propres véhicules, tandis que les "Wali-gala" se réunissent pour louer un véhicule.

Au niveau des marchés urbains le transport se fait par des poussettes.

LE ROLE DE L'ETAT

Devant toutes ses difficultés que rencontrent les producteurs des vivriers l'Etat s'est engagé à :

- Libéraliser le commerce et l'activité économique pour que la fixation des prix soit une opération de gré à gré entre producteurs, commerçants et consommateurs.
- L'utilisation de la radio rurale pour informer les commerçants des disponibilités des produits commercialisables.
- L'organisation économique à la base des communautés villageoises (GIR, Coopératives etc...).
- Libéralisation complète des prix à tous les niveaux.
- Création des Agences et Projets de développement rural pour l'encadrement des groupements paysans.

L'aménagement des pistes rurales est plus généralement assuré par l'autodéveloppement des paysans pour la création de magasins d'approvisionnement en produits de première nécessité et des pharmacies villageoises autogérées. Ceci constitue les fonctions primordiales de ces organismes.

Dans les perspectives à venir

Cette politique de l'Etat vise à faire prendre par les paysans leur propre destin dans la prise des décisions par une participation populaire au développement.

Il est à noter que tous les organismes d'intervention assureront un développement rural intégré de par leur multiples volets d'assistance.

Un certain nombre de préoccupations seront prises pour réussir à cette opération, il s'agirait:

- d'améliorer les conditions de stockage et de transformation des produits vivriers, afin de rendre les producteurs moins dépendants des acheteurs, tout en leur permettant de vendre les produits dans les meilleures conditions.

Pour conclure, les organismes d'intervention en milieu rural ayant la charge de promouvoir le développement rural intégré et les groupements, pourront ensemble définir une stratégie de marketing en fonction des réalités des marchés.

ETUDE DE CAS D'UNE VILLE-MARCHE

EN COTE-D'IVOIRE: GUITRY

PAR

SAMUEL LORKA DADIE, MAIRE DE GUITRY

COTE-D'IVOIRE

Introduction

Afin de favoriser le développement local, la Côte-d'Ivoire a choisi délibérément la stratégie de la décentralisation en créant des communes.

De 26 en 1978, le nombre des communes passe à 135 en 1985, eu égard aux conditions de développement favorables constatées sur le terrain et l'affirmation de la volonté du législateur d'aller de l'avant.

Aussi la Commune occupe-t-elle une place prépondérante dans la Côte-d'Ivoire, sur le plan politique, économique et social.

Au plan politique, la communalisation consacre la démocratie, car c'est la population qui choisit elle-même le conseil municipal et le maire, chargés de diriger les affaires de la cité.

La volonté politique a fait dégager 60 milliards de francs CFA en faveur des communes. La population concernée par la communalisation est de 4.200.000 habitants ce qui représente à peu près 50 pour cent de la population totale en Côte-d'Ivoire.

Sur le plan économique, les communes ivoiriennes manipulent une masse budgétaire de près de 36 milliards. La partie consacrée aux investissements représente 12 milliards soit 1/3. Elles emploient 13.000 personnes directement et leurs actions ont permis de créer 8.000 postes d'emplois.

La communalisation atteint aussi bien les grands centres urbains que les plus petits. L'importance des communes varie de 5.000 à 1.000.000

habitants. Toutes les couches socio-professionnelles sont concernées: les paysans comme les cadres s'occupent maintenant des activités des communes.

Avant d'aborder le sujet lui-même "les villes-marchés et le développement rural en Guinée" il a été nécessaire de rappeler brièvement le contexte dans lequel ont été conçues, créées et évoluent les communes ivoiriennes, centres de développement urbain et rural. Ne connaissant pas la Guinée, il est exclu que je traite du développement rural en Guinée. Cette mise au point étant faite, je me permettrai de vous présenter le cas de la Commune de GUITRY.

L'exposé est structuré de la manière suivante:

- la présentation de la Commune de GUITRY
- les actions de développement de la Commune:
 - Phase préparatoire et de conception
 - Phase d'exécution
- les réalisations socio-économiques et culturelles de la commune
- les résultats des actions de développement

Présentation de la Commune de Guitry

Département de DIVO:	384.000 habitants
Sous-Préfecture de GUITRY:	83.000 habitants
Commune de GUITRY:	20.000 habitants

Situation géographique

- Guitry est située à 170 km d'Abidjan par GRANI-LAHOU avec 60 pour cent de piste et 40 pour cent de route bitumée.
- 243 km d'Abidjan par DIVO avec 90 pour cent de route bitumée et 10 pour cent de piste.

Peuplement

Autochtones: DIDA

Autres ethnies ivoiriennes: BAOULE, WE, GOURE, BETE, SENOULO, DIOULA

Ressortissants autres pays frères: BURKINABE, GUINEENS, MALIENS, SENEGALAIS, LIBANAIS, MAURITANIENS, GHANEENS, ETC ...

Activités économiques

Agriculture: 90 pour cent des activités économiques

Productions d'exportation: cacao, café, huile de palme

Productions vivrières: riz, manioc, igname, banane plantain, condiments ...

Commerce

Marché permanent à GUITRY VILLE
2 marchés hebdomadaires à DIOLIGBLI et à BABO
Nombreux petits commerçants et petits métiers

Infrastructures socio-économiques

- 4 routes en terre vers 4 directions
- SODECI (Société de Distribution d'Eau en Côte d'Ivoire)
- EECI (Energie Electrique de Côte d'Ivoire).

Infrastructures sociales

Santé

Hôpital de 2e classe: capacité d'accueil de 38 lits

Centre de Santé de la Mission Catholique

PMI: Protection Maternelle Infantile

Infirmerie pour adultes

Enseignement

Primaire

7 écoles primaires publiques
1 école primaire catholique

Secondaire

1 Collège d'Enseignement Général soit 1.000 élèves avec près de 40 professeurs

LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

Phase préparatoire et de conception

Un plan directeur de la commune a été fait. Il concerne surtout le centre-ville de la commune.

Exemples d'actions à court, moyen et long terme: aménagement, extension et équipement de la commune et du centre-ville (lotissements, morcellements, voirie, constructions et entretien).

Une étude sur le développement intégré de la Commune de GUITRY, a été réalisée par un cabinet canadien, payé sur fonds propres de la commune. Elle a fait l'inventaire de toutes les potentialités de la commune, en mettant en relief tous les projets susceptibles de promouvoir le développement.

- Exemples: * renforcement des coopératives agricoles (projet à court terme);
- * transformation du manioc (projet à moyen terme);
- * élevage à cycle court (projet à court terme);

Centre Professionnel Rural de GUITRY (projet à moyen terme).

Il est envisagé une extension du marché de GUITRY (projet à moyen terme) recherche de financement.

Il est prévu aussi un lotissement de la ville et des villages quartiers de la Commune (projet à court terme), etc... Dans tous les cas, 8 projets importants ont été répertoriés dans le cadre de l'étude en question en 1988.

- c) L'étude des différents projets comprend les éléments suivants:
- possibilités techniques et financières
 - estimation en quantité physique
 - estimation financière
 - coût réel en monnaie courante
- d) Recherche de financement
- local
 - étranger

Phase d'exécution des actions

Coût du projet

Financement - budget communal

Ressources propres (1/3 du financement en espèce et en nature), subventions de l'Etat (2/3).

Le choix des entreprises: selon nos modestes moyens, nous préférons passer des marchés de gré à gré avec des tâcherons choisis parmi les meilleurs ouvriers de la Commune.

LES RELATIONS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES DE LA COMMUNE

Documents de base

- Le schéma directeur ou plan directeur de la ville et de la commune: il a été exécuté par un cabinet de géomètre urbaniste - échanges entre autorités municipales, les populations et le cabinet du géomètre urbaniste travaillant sous l'autorité de l'Etat (Ministère de la Construction et de l'Urbanisme).
- Le schéma directeur a été approuvé par le maire, le conseil municipal, le préfet ou le sous-préfet et les représentants de l'Etat.

Tous les frais ont été pris en charge par l'Etat.

L'étude de développement intégré de la commune

Le programme triennal élaboré tous les ans dans le cadre de la confection du budget de l'exercice.

En application de ces 3 documents, des réalisations socio-économiques et culturelles ont vu le jour:

- L'extension du marché par la construction de 18 kiosques-boutiques qui génèrent des ressources propres à la commune.
- La construction d'une Maison des Jeunes et de la Culture avec salle de spectacles de 400 places, une salle de documentation, une salle de jeux, des chambres de passage, etc ...
- La restauration d'un bâtiment pour loger les services de l'Institution d'Education Féminine (Ministère de la Promotion de la Femme). Cette institution s'occupe d'enseigner l'art domestique aux femmes.
- Une adduction d'eau dans un village de la commune qui comprend un château d'eau de 15 m³, un puits de 8 m de profondeur, une moto-pompe, des canalisations pour amener l'eau jusqu'aux ménages.

Pour ces derniers travaux, la mairie et la population ont financé pour 1/4.
- La construction de 4 étangs piscicoles
- Un lotissement de près de 800 lots
- La construction d'une voie principale traversant la ville
- La construction d'une piste vicinale
- La mise en place de l'Union des GVC (organisme privé qui regroupe une grande partie des planteurs de café et de cacao)

- La mise en place d'une CREP (Caisse Rurale d'Epargne et de Prêts)
- Enfin, des constructions sont en chantier:
 - * Hôtel de Ville
 - * terrain des sports
 - * cimetière municipal

Il serait opportun de citer les travaux quotidiens de ramassage des ordures ménagères et de l'entretien périodique des voiries de la commune.

La Gestion du Domaine Public

La gestion se fait en collaboration avec l'autorité préfectorale ou sous-préfectorale

- Le marché

L'attribution des places est l'affaire exclusive de la mairie

- La gare

La gestion en est également réservée à la mairie

- Les lots d'habitation

Une commission dont l'autorité préfectorale assure la présidence et le maire, le secrétariat ou la vice-présidence, attribuent les lots commerciaux et d'habitation. Il faut noter ici que c'est la mairie qui réalise les travaux de lotissement et d'aménagement de l'espace.

LES RESULTATS DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

- La création d'un espace d'échange entre la périphérie et le centre que l'on peut appeler ville-marché ou pôle de développement
- Le rôle de la ville-marché dans les domaines de la production, l'alimentation, la distribution et la commercialisation

Soutiens du développement des villes-marchés

Ensemble d'équipements indispensables: routes et pistes de desserte en bon état. Aménagement de la gare routière, pour favoriser le transport, des marchés pour permettre l'échange de la production entre les différents agents économiques, des parcelles pour loger des commerçants, des artisans et d'autres services pouvant produire un effet d'entraînement dans le sens du développement rural. Mais la grande difficulté de GUITRY est le manque de route bitumée principalement entre DIVO-GUITRY et GRAND-LAHOU. Le point de départ du développement réel de GUITRY dépend de la construction de cette voie.

Retournement du comportement des populations

- 1986: elles étaient dans un scepticisme total
- 1986: - Constat d'un certain éveil
 - la vie renaît avec plus d'animation
 - prise de conscience des populations
 - intérêt porté aux affaires de la commune, demande importante d'installations au centre-ville, etc...

Conclusion

Nombreuses sont les communes en Côte-d'Ivoire ou ailleurs qui cherchent leur développement par toutes mesures susceptibles d'accélérer le processus.

Quant au cas de GUITRY, il repose sur un certain nombre de conditions qui semblent être satisfaites. Il s'agit:

- D'une sensibilisation, une formation des populations qui doivent prendre conscience de leur rôle dans la cité.
- D'une participation effective aux actions et aux affaires de la Commune: c'est l'une des bases de la communalisation.
- Des réalisations des équipements socio-économiques et culturels qui doivent éveiller la conscience pour faire connaître les réalités et fixer les hommes dans la localité (lutte contre l'exode rural).
- Ces équipements socio-économiques doivent générer des ressources qui permettent à la mairie d'en assurer l'entretien. La commune doit compter sur ses ressources propres.

Tous ces éléments doivent concourir à la formation et au développement des villes-marchés, pôle d'échanges à partir duquel s'irradie le développement vers la périphérie et même hors de la commune.

ETUDE DE CAS DE DEUX VILLES-MARCHES EN GUINEE

TIMBI MADINA ET YENDE MILLIMOU

PAR

BABA KEITA, CHARGE D'ETUDES AU SERVICE NATIONAL
D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COOPERATIVES,
SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION

L'étude de cas que j'ai l'agréable plaisir de vous présenter, et qui porte sur deux villes-marchés guinéennes: Timbi-Madina et Yende-Millimou est basée sur les résultats d'une étude qui a été effectuée en février-avril 1990 par une mission conjointe GUINEE-USAID. Cette étude qui avait pour objet, entre autres, d'identifier les centres dynamiques de l'activité économique, de cerner les principales contraintes qui se posent aux opérateurs économiques, d'identifier le rôle des collectivités locales dans l'administration des marchés et la mobilisation des recettes a porté sur 9 villes-marchés situées dans les 4 régions naturelles de la Guinée.

L'étude de cas se fixe pour objectif de montrer, à partir de l'exemple de Timbi-Madina et de Yende-Millimou le rôle que les collectivités locales peuvent et doivent jouer dans la réalisation et le maintien des infrastructures de base des villes-marchés.

En effet, les collectivités locales ont un rôle important dans la vie d'une ville-marché puisque ce sont à elles qu'il revient de mettre en place des procédures et des mécanismes pouvant soit renforcer, soit freiner la croissance d'une ville-marché.

Ainsi pour évaluer le rôle des collectivités dans la mobilisation des ressources locales, nous allons axer notre intervention sur un des aspects de ces ressources en l'occurrence les droits de marchés en faisant une brève analyse de leur perception, le manque à gagner en la matière et les possibilités de leur utilisation pour la dynamisation des villes-marchés.

Timbi-Madina et Yende-Millimou: deux importants marchés de redistribution

Timbi-Madina, chef-lieu de l'une des deux première CRD tests est située à environ 45 minutes en voiture au Nord Ouest de Pita, Chef-lieu de la préfecture. La CRD compte 12 districts avec une population totale de 37379 habitants.

Timbi-Madina est desservie par une route rurale de 37 km qui se greffe sur la piste Pita-Koussi au niveau de Sintali pour rejoindre en fin de parcours la route nationale Mamou-Labe la reliant ainsi aux plus importantes villes de la Moyenne Guinée. Les liaisons internes sont assurées par des pistes en état de praticabilité médiocre.

Le marché de Timbi-Madina est l'un des plus importants de la région. Il doit son influence à son accessibilité relativement bonne, à l'importance de sa production maraîchère et fruitière, à sa proximité de LABE (Capitale régionale et grand centre commercial) et à l'important peuplement de la zone (48 habitants /km²).

Ce marché a une grande force d'attraction: 34 pour cent des personnes qui le fréquentent viennent d'autres préfectures. 62 pour cent des produits vendus sur le marché sont des produits agricoles et 38 pour cent des produits importés.

Le marché de Timbi-Madina est du type urbain ouvert tous les jours; mais le jour de rendez-vous hebdomadaire des commerçants venant de tous les horizons est Dimanche. Il est relativement bien structuré, les boutiques, stands et magasins tous autour du marché sont la propriété de commerçants privés. Les toilettes publiques, pas loin du marché sont construites par la CRD:

Contraintes majeures

- insuffisance des boutiques et stands
- vendeurs de produits maraîchers et fruitiers installés à même le sol
- manque de gare routière
- manque de station d'essence
- manque d'installation de réfrigération pour la conservation des produits maraîchers et des fruits
- manque d'eau potable
- alimentation en électricité médiocre

Yendé-Millimou est le chef-lieu d'une sous-préfecture de Kissidougou avec 4 districts et une population totale de 16.915 habitants. Elle est située sur l'axe Conakry-N'zerekore à égale distance (40 km) de Kissidougou (Chef-lieu de la préfecture) et de Gueckedou le plus important marché hebdomadaire du pays.

Yendé-Millimou est une zone de dynamisme agricole appuyée sur des conditions écologiques (climat, sols) très favorables. Elle se situe dans la zone couverte par le PAG (Projet Agricole de Gueckedou) qui intervient pour l'accroissement de la production des cultures vivrières et de café. 86 pour cent des produits échangés sur ce marché sont des

produits agricoles et 14 pour cent des produits importés, 31 pour cent des personnes fréquentant le marché viennent d'autres préfectures.

Contraintes majeures

Bien qu'abritant un important marché hebdomadaire de dimension régionale, elle reste très peu urbanisée. Le marché n'a aucune infrastructure de base. Il se tient à ciel ouvert de part et d'autre de la route nationale qui la traverse. Il n'y a pas de lieu aménagé pour le stationnement, ceux-ci se garent pèle mèle le long de la route obstruant ainsi la circulation. Le marché ne compte que 2 ou 3 boutiques. Le problème de magasins de stockage se pose avec acuité.

Infrastructure des marchés

Dans l'ensemble, les marchés ont une infrastructure médiocre. Les installations des marchés ne répondent pas ou peu aux besoins des populations. Les marchands enquêtés ont indiqué un certain nombre de problèmes qu'ils rencontrent:

- assainissement, manque de drainage, évacuation des déchets inexistante,
- toilettes publiques inexistantes à Yendé
- manque d'eau
- manque de moyens d'entreposage
- manque d'hangars
- manque d'électricité

Recouvrement des droits de marché

Pour ce qui est de cette activité, nos enquêtes ont révélé la situation suivante:

Pour le marché de Yendé-Millimou au titre de l'année 1989, de janvier à juin, il n'y a pas eu de recouvrement par manque de tickets, de juin à décembre en moyenne le taux de perception a été de 16 pour cent. Et quant on sait qu'à Yendé, le jour de marché on peut dénombrer jusqu'à 650 tables et de 500 à 600 marchands et marchandes installés à même le sol, on peut se faire une idée des ressources ainsi perdues. En effet avec un minimum de 1.000 marchands, la perception des 50 FG de droit de marché donnerait une somme de 50.000 FG/semaine ou 200.000 FG/mois ou encore 2.400.000 FG/an. Ainsi en 1989 plus 2.000.000 FG n'ont pas été perçus. Cette somme aurait pu être investie dans la création d'un noyau d'infrastructure de marché dont Yendé a tant besoin.

La situation avec les droits de marché est bien meilleure à Timbi-Madina. Ici, l'administration du marché sait en moyenne le nombre de tables par jour de marché (un millier). Afin d'améliorer sans cesse le recouvrement des droits de marché, les autorités ont fait une petite expérience qui a consisté de faire varier le nombre de percepteurs afin de voir son influence sur le taux de recouvrement. Le résultat suivant a été obtenu:

Date	Montant Perçu (FG)	Nombre de Percepteurs	Taux de recouvrement (%)
18/02/90	29.250	3	58
25/02/90	15.000	2	30
04/03/90	49.500	4	+ 100

Ainsi il est apparu qu'avec l'augmentation du nombre de percepteurs de 2 à 4, le taux de recouvrement des droits de marché auprès de 1.000 marchands a varié de 30 pour cent à 100 pour cent.

Les enquêtes menées afin d'élucider les raisons de la mauvaise gestion de ces ressources, ont identifié une cause fondamentale:

L'absence de motivation des autorités locales à bien organiser la perception des droits de marché d'autant plus qu'une fois mobilisées, ces ressources vont au budget préfectoral sans retour.

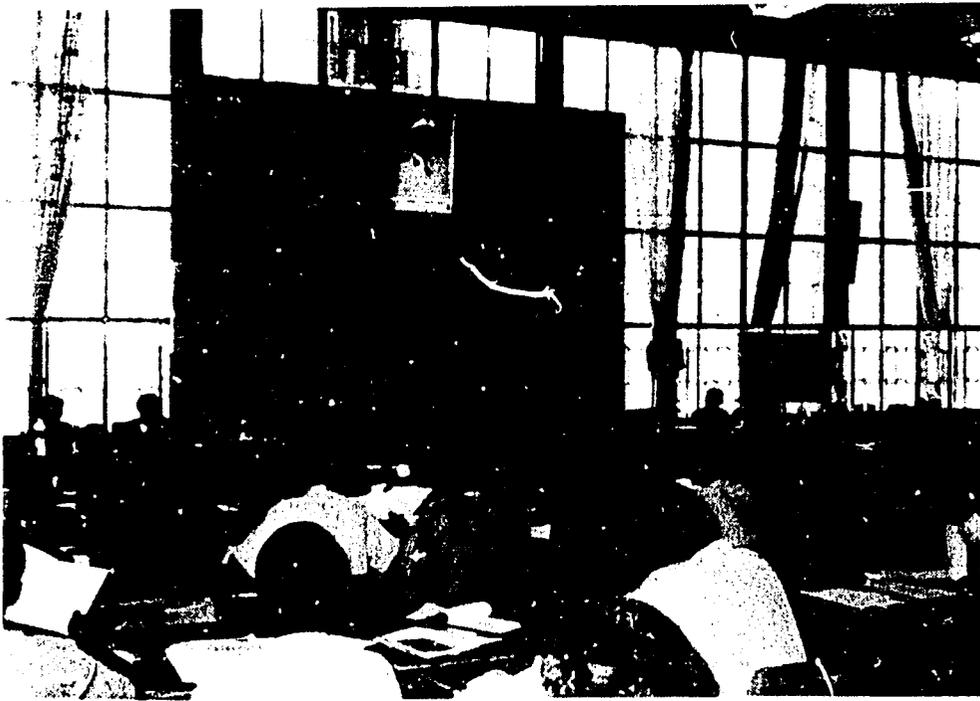
De cette analyse succincte, il apparaît qu'il est possible d'améliorer et de beaucoup, les recettes locales provenant des taxes de marché. Le faible niveau de recouvrement de ces taxes (7 à 43 pour cent) s'explique essentiellement par l'inadéquation des procédures de recouvrement et de gestion financière. Les collectivités n'ont ni les ressources ni l'expertise pour gérer les marchés locaux et faciliter ainsi leur croissance. La délimitation d'une sphère précise de compétence au bénéfice des collectivités locales constitue donc incontestablement l'une des conditions du succès de la politique de décentralisation.

Ainsi le défi qui se présente à cette étape est de trouver une solution aux problèmes qui entravent ou inhibent la croissance des villes-marchés. Nous pensons que des mesures suivantes s'imposent:

- mise en place d'une stratégie de formation à l'échelle nationale pour renforcer la gestion administrative et financière des collectivités locales.
- l'amélioration des pratiques administratives
- assurer une plus grande capacité des collectivités locales d'initier et financer les activités de développement pour une plus grande viabilité économique de leurs marchés.

- assurer une plus grande capacité de recouvrement et de mobilisation de recettes au niveau local.

C'est à ce prix que les collectivités locales qui participent au développement des villes-marchés auront plus de pouvoir pour mobiliser les recettes, sans la supervision directe.



Communication par Samuel Lorka Dadie,
Maire de Guitry, Côte d'Ivoire



Groupe de Travail

6/11/20

LE ROLE DU PREFET DANS LE DEVELOPPEMENT

ECONOMIQUE LOCAL

PAR.

ALI KABA
PREFET DE DUBREKA, GUINEE

LE ROLE DU PREFET DANS LE DEVELOPPEMENT

Le préfet agent du développement

Le Décret no. 81/PRG/SGG du 19 juin 1987 indique dans ses articles 2-3 et 4, je cite "Le Préfet est le représentant du Président de la République et de chacun des membres du Gouvernement".

Il est chargé de veiller à l'exécution des lois, des règlements et décisions gouvernementales et au respect de l'ordre public dans la préfecture.

Responsable de la mise en oeuvre de la politique du Gouvernement en matière de décentralisation. Le Préfet assiste les populations dans la constitution au développement.

Il assure la tutelle administrative des communautés rurales de développement et des communes urbaines de la préfecture ainsi que des Districts ruraux et quartiers urbains qui les composent respectivement.

- Le Préfet reçoit du Président de la République et des membres du Gouvernement les directives et les instructions concernant la politique économique et sociale à mettre en oeuvre "Fin de citation.

Voici brièvement présenté, l'homme placé à la tête d'une préfecture. Homme politique, il l'est, Administrateur, gestionnaire, il doit l'être au sens le plus complet du terme. Il doit avoir la réputation d'un "manager" et réunir les atouts qui font la marque de l'Autorité. Il doit avoir acquis une bonne expérience de la gestion des hommes et avoir

une bonne motivation. Il doit éviter de se donner une image d'homme autoritaire qui administre à coups d'arrêtés ou de circulaires, avec lui des relations conduisant à une dynamique du développement.

Les spécificités du préfet guinéen sont aucun doute de nature à l'aider dans sa tâche difficile. D'abord il est bien placé pour connaître les problèmes pour apprécier les besoins ressentis en vue de leur satisfaction.

Ensuite homme politique, il a l'avantage de ne pas dépendre (comme un Maire élu), d'une clientèle politique. Il a toute latitude pour remplir sa mission. Il se fixe des objectifs, génère lui même les ressources et a le privilège d'en être l'ordonnateur des dépenses. Gestionnaire, animateur, catalyseur, homme de terrain, le préfet est incontestablement une référence solide pour le développement de sa localité.

Le Préfet doit jouer un rôle d'animateur de catalyseur. L'homme politique doit se doubler d'un administrateur et d'un gestionnaire.

Les secteurs d'intervention du Préfet dans le développement local

L'article 8 du Décret no. 081/PRG/SGG/87 du 19 juin 1987 stipule:

Le préfet est responsable du développement économique, social et culturel de la préfecture. A cet effet:

Il est Président du Comité préfectoral du Développement et est responsable de l'élaboration par ce dernier du programme de développement préfectoral sur la base des propositions formulées par les Assemblées délibérantes. Il prépare notamment le budget préfectoral annuel dont il est l'ordonnateur.

Il participe au niveau de la préfecture à l'élaboration et à l'exécution du plan national du développement pour les actions concernant sa circonscription.

Responsable de la mise en oeuvre de la politique du Gouvernement en matière de décentralisation, le préfet doit aider au renforcement des solidarités naturelles, mises au service du développement. Aider à doter les collectivités décentralisées de pouvoirs, structures et moyens leur permettant de prendre en charge et de gérer leurs problèmes de développement économique et social. Aider les collectivités locales à identifier et à formuler des projets de petites entreprises privées individuelles et collectives génératrices d'emplois permanents et des ressources financières pouvant soutenir le développement. Mobiliser les contributions locales intéressant au maximum les ressortissants des localités, les sensibiliser pour s'intégrer à ce circuit de développement local. Identifier avec les pouvoirs en place les actions communautaires (routes, ponts, écoles, dispensaires), que les collectivités peuvent réaliser sur la base de ristournes et des contributions volontaires. Aider à la réalisation des petits aménagements de plaines et de bas fonds pour fixer les paysans. Dans ce combat pour le développement, le rôle des ONG

n'est pas à négliger. Le préfet et les collectivités doivent pouvoir les accueillir, les intéresser et maximiser leur action. Il faut aussi encourager la création d'organes locaux de participation aux solutions des problèmes de développement local (Association pour le développement local) et favoriser la création de groupements villageois de coopératives.

Le rôle de coordination d'appui et d'orientation du préfet lui permet de veiller à ce que tous les citoyens participent dans l'harmonie à la réalisation de biens communs.

Le préfet est responsable de la gestion du patrimoine de la préfecture et est investi d'une mission permanente d'inspection et de contrôle des services publics, des services rattachés, des organismes personnalisés et des projets installés dans le ressort territorial de la préfecture.

Il doit veiller à l'amélioration des moyens de communication et encourager les secteurs productifs.

Il doit encourager le regroupement des acteurs économiques au niveau local. Le préfet doit être un véritable animateur. Il doit créer au niveau de sa ville des emplacements afin de répondre aux préoccupations des commerçants, artisans, industriels qui doivent s'installer et faire leurs affaires. Si sa préfecture renferme une ville-marché, il doit créer l'infrastructure nécessaire par des aménagements et des équipements, mobiliser des espaces (eau, électricité) si possible pour fixer les commerçants dont les activités génèrent les activités et des revenus substantiels pour les caisses de la préfecture.

Si c'est une ville carrefour comme Kindia-Kankan-Mamou, il y a lieu d'aménager la gare-routière pour éviter que celle-ci se développe de façon anarchique. Sa présence crée de l'attrait, de l'animation, et des emplois: mécaniciens, toliers, électriciens, peintres, pousse-pousse, gargotiers, vulcanisateurs etc... et génère des revenus qui participent au développement de la localité.

Il faut mettre en place dans tous les cas, des infrastructures essentielles à l'exercice des activités économiques. Il faut favoriser au maximum l'esprit d'initiative des opérateurs économiques. Il faut inciter même par certains allègements fiscaux par une franchise (délai de 3 mois par exemple), les opérateurs économiques à s'installer dans la préfecture, et mettre en place des structures d'accueil adéquates.

Dans les préfectures où l'agriculture et où la pêche sont à l'honneur comme Dubréka, le préfet doit aider à l'aménagement des plaines fertiles pour fixer les paysans, les organiser en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Favoriser la création de coopératives de planteurs, de pêcheurs, de maraichers qui créent à leur tour un circuit économique important. Le tourisme doit être organisé, les sites aménagés pour ouvrir la préfecture aux visiteurs. Tout cela génère de l'emploi et des revenus à la préfecture et contribue à son développement. Les activités de jeunesse: art et culture, orchestre, stade clôturé etc... contribuent aussi à leur manière au développement de la localité. Le préfet doit aussi organiser des marchés couverts, des kiosques, des

boutiques, des commerçants, et des marchés hebdomadaires dans les zones rurales pour faciliter les échanges de toutes natures et stimuler la production. Le préfet doit à tout moment chercher à "séduire" les investissements, les opérateurs économiques, les ONG, les touristes, par son intéressement, son sens de dialogue, son amabilité, sa forte personnalité.

Le développement de sa préfecture, sa crédibilité personnelle sont à ce prix.

Conclusion

Si les qualités personnelles du préfet sont importantes dans l'accomplissement de cette mission, la qualité des personnes qui l'assistent, les Secrétaires généraux notamment, ne l'est pas moins.

De leur cohésion, de leur entente, de leur sens élevé de la mission, de leur compétence à traduire sur le terrain la politique du CMRN, en matière du développement local, dépend la réussite d'une préfecture.

LE ROLE DU PRESIDENT D'UNE COMMUNAUTE
RURALE DE DEVELOPPEMENT (CRD) DANS LE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE LOCAL

PAR
MAMADOU DIAO DIALLO
PRESIDENT CRD DE TIMBA MADINA, GUINEE

La IIème République de Guinée est née le 3 avril 1984, précédée par un Régime qui, 26 ans durant, avait porté de graves atteintes à notre situation socio-économique.

Après quelques mois seulement d'exercice du Pouvoir, le Comité Militaire de Redressement National, ayant analysé de façon approfondie la situation économique, sociale et administrative du Pays, posa le véritable diagnostic du mal hérité du régime défunt, pour proposer ensuite à la Nation, à travers le discours-programme du Chef de l'Etat, le 22 décembre 1985, un vaste programme de redressement économique ainsi qu'un type nouveau de Société, s'inspirant de nos bonnes traditions africaines.

Ce choix d'une Société nouvelle, fondée sur les solidarités naturelles mises au service du développement, a abouti peu de temps après, à la constitution des districts ruraux qui sont les collectivités territoriales de base en zone rurale.

Un district rural rassemble plusieurs hameaux et villages se trouvant à proximité les uns des autres, et dont les populations ont librement manifesté la volonté de se regrouper pour constituer une collectivité ayant une communauté d'intérêts.

Les populations du district gèrent en toute liberté leur mode de vie traditionnel à travers 2 organes:

- Un organe de consultation: Le Conseil des Sages, chargé de veiller au maintien de la cohésion de la communauté.
- Un organe de délibération: Le Conseil de district qui règle par ses délibérations, les affaires socio-économiques de la collectivité.

Lorsque maintenant, se créent entre des districts voisins, de nouvelles formes de solidarité, celles-ci peuvent inciter les populations concernées à prendre davantage conscience de la nécessité de se regrouper au sein d'entités plus vastes, afin de pouvoir faire face à des besoins qu'un District pris isolément ne peut satisfaire - Exemple: la construction d'un barrage, une construction d'école ou d'un dispensaire, l'aménagement d'une route, la construction d'un marché ou le défrichement de terres, etc.

C'est ce regroupement volontaire des Districts à ce niveau supérieur, qui donne naissance à la Communauté Rurale de Développement (la CRD) qui est le lieu d'action des populations.

Il faut retenir tout de suite que c'est en réalité une solidarité d'intérêts qui lie les populations d'une même CRD.

Les communautés rurales de développement (CRD) sont à la fois, aux termes de l'ordonnance no. 079/PRG en date du 25 mars 1986 portant organisation territoriale de la République de Guinée, des circonscriptions administratives de l'Etat et des Collectivités décentralisées.

Elles sont dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

L'administration et la gestion des CRD sont assurées par deux organes:

- Un organe délibérant: Le conseil communautaire qui, par ses délibérations, règle la vie et les affaires de la CRD.

C'est en quelque sorte, le "Parlement" de la Communauté rurale de développement.

- Un organe exécutif: Le Président de la CRD responsable de la mise en oeuvre des programmes de développement votés par le Conseil communautaire.

Ce Conseil délibère en toute matière pour laquelle compétence lui est reconnue par les Lois et Règlements en vigueur, et plus particulièrement sur toutes les actions de développement des différents secteurs d'activités de la Communauté, qu'elles soient financées sur les fonds propres de la CRD, sur des fonds d'emprunt ou sur des fonds de concours.

Ainsi donc, pour mener à bien sa mission, le Président de la Communauté Rurale de Développement se doit de garder en permanence, le contact entre le bureau exécutif de la CRD, les élus des Districts et leurs populations.

C'est en effet, à travers ces rapports étroits, qu'il recueille les impressions des populations, enregistre leurs besoins prioritaires à satisfaire à son niveau ou à communiquer aux Autorités supérieures pour avis ou décision éventuelle.

Le Président de la CRD, au cours de ses déplacements, prodigue d'utiles conseils aux paysans pour l'organisation des défrichements agricoles, le reboisement et la qualification des méthodes d'élevage en zone rurale. Il est aidé en cela et chaque fois que cela s'avère nécessaire par les cadres spécialisés du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales.

Le Président de la CRD encourage également la création de groupements locaux de producteurs et d'artisans, dont le développement des activités pourrait être générateur de revenus substantiels pour leurs membres.

Par ailleurs, pour diversifier les sources de financement des actions, il serait souhaitable que les marchés, les différentes taxes et toutes autres activités génératrices de revenus pour les collectivités, interviennent directement dans le budget de la Communauté rurale de développement.

A partir des Districts tout d'abord, le président de la Communauté rurale de développement doit s'efforcer à améliorer l'état des routes pour assurer dans les meilleures conditions, le transport des produits.

Ceux-ci au niveau du Marché, doivent être rangés par nature et dans les conditions d'hygiène requises - étant entendu par ailleurs que les commerçants de leur côté, devront se spécialiser dans la vente de leurs marchandises d'importation.

Ensuite, le Président de la Communauté rurale de développement, dans le cadre de l'amélioration de l'environnement, motive et conseille les populations afin de les amener à savoir protéger et conserver nos ressources forestières et animales.

Il engage en cas de besoin, les démarches nécessaires auprès des services compétents, en collaboration avec les autorités de tutelle de la sous-préfecture, pour la réalisation des puits, des lavoirs publics ainsi que l'aménagement des sources et abreuvoirs des animaux.

La visite du Président de la CRD dans les districts, lui permet également de procéder à l'évaluation du travail qui s'effectue au niveau des actions en cours de réalisation, cela indépendamment des contrôles menés dans le même but par le Directeur préfectoral des micro-projets.

Ces actions peuvent être classées en deux catégories: celles qu'effectuent des ONG aux termes de contrats qui les lient avec notre Pays, et les actions se rapportant à des programmes de travail initiés par les distributeurs tels que les travaux de construction de ponts, de routes, d'écoles et de barrages pour ne citer que ceux-là, le tout réalisé en relation avec les autorités de tutelle.

Le Président de la CRD apporte des conseils aux Districts voisins désireux de réaliser ensemble, des ouvrages de tous ordres, sur les ressources humaines et financières disponibles à leurs niveaux.

Sur le plan de la Santé et dans le cadre du suivi des activités du Centre de Santé primaire, le Président de la CRD, en collaboration avec les autorités de tutelle, veille au bon encadrement du Comité de gestion du centre de Santé.

En appui aux élus locaux des Districts, le Président de la communauté Rurale de développement aide à la motivation et à la mobilisation des citoyens des Districts, pour améliorer les prestations du centre de santé, tant sur le plan de la fréquentation pour les soins curatifs que pour la vaccination. A cet effet, il convoque des réunions et organise des visites périodiques dans les collectivités.

La salubrité, la propreté des villages retient également l'attention du Président de la CRD.

A Timbi-Madina, avec le concours généreux de l'UNICEF, des latrines modernes ont été construites à l'Ecole primaire - au Centre de Santé et au marché. Ces ouvrages seront inaugurés très prochainement et il est envisagé, si les moyens le permettent, la construction de latrines identiques dans les grandes agglomérations relevant de notre CRD.

En ce qui concerne les services de l'Education, le Président de la CRD aidé en cela par les bureaux des APEAE (Associations des parents d'élèves et amis de l'école), sensibilise les populations en vue du bon entretien des acquis scolaires et de la construction de nouvelles classes pour une plus large scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école. A cet égard la priorité est généralement accordée aux Districts les plus éloignés et difficilement accessibles.

Le Président de la Communauté rurale de développement doit s'intéresser et veiller également sur le développement harmonieux des villages sur le plan de l'Urbanisme. Il doit faire procéder le moment venu, en rapport avec les Autorités de tutelle sous-préfectorales, au lotissement des grandes agglomérations qui en éprouvent le besoin.

Tel est d'une manière générale, le rôle dévolu au président d'une CRD dans le cadre du développement local, et comme précisé dans l'ordonnance No. 079/PRG du 25 mars 1986, les Communautés rurales de développement étant à la fois des collectivités décentralisées et des circonscriptions administratives de l'Etat, le Président de la CRD est à titre personnel Représentant de l'Etat, dans la circonscription administrative que constitue territorialement sa collectivité décentralisée.

Il a la charge de l'administration de la CRD.

Il est officier de police judiciaire et officier d'Etat Civil.

Il assure par conséquent la publication et l'application des Lois et Règlements, ainsi que l'exécution des mesures de police en vue du maintien de l'ordre et de la tranquillité publique.

Le Président de la CRD est chargé sous le contrôle du Conseil communautaire, d'exécuter les délibérations de celui-ci.

- d'administrer et de conserver les biens de la communauté rurale de développement
- de gérer les revenus et de surveiller la comptabilité communautaire
- de préparer et de proposer au Conseil communautaire, le budget de la CRD dont il est l'ordonnateur.

Le Président de la Communauté Rurale de Développement a la charge de recevoir les déclarations de naissances et de célébrer les mariages civils conformément à la réglementation en vigueur.

La délivrance des copies d'actes d'état civil relève également de sa compétence, et pour mener à bonne fin toutes actions, il est créé au niveau de la CRD, un secrétariat communautaire, chargé, sous la responsabilité du Président, du bon fonctionnement des services administratifs de la Communauté rurale de développement.

Les CRD à en juger par tout ce qui précède, constituent le cadre idéal et le plus approprié pour assurer à partir de la base, un développement socio-économique harmonieux en République de Guinée.

En ce qui nous concerne à Timbi Madina, l'expérience reçue démontre tous les jours que les populations de notre sous-préfecture épousent sans aucune réserve l'esprit du CMRN et du Gouvernement quant à l'institution des CRD dont l'impact favorable sur la vie quotidienne de nos citoyens se passe de commentaires.

Notre souhait profond serait donc que l'expérience des Communautés rurales de développement soit étendue le plus tôt possible à de nombreuses autres localités du Pays, persuadés d'avance que, grâce à la compréhension et la bonne collaboration qui doivent exister entre autorités de tutelle et présidents des CRD notre noble entreprise sera couronnée de succès.

LE ROLE DES FEMMES DANS LA
DYNAMIQUE DES VILLES-MARCHES
PAR
RAMATOULAYE SOW, PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION DES
FEMMES ENTREPRENEURS, GUINEE

Présentation et diagnostic de la situation

La dynamique des villes-marchés est un intérêt évident et représente un objectif de premier ordre à atteindre pour la Guinée. Cet objectif devient de plus en plus un baromètre de l'efficacité des politiques économiques poursuivies notamment en cette période de dur programme d'ajustement structurel.

La Guinée compte une population relativement jeune d'environ 6.000.000 d'habitants dont plus de 60 pour cent ont moins de 40 ans. Parmi les acteurs impliqués pour la réalisation de l'objectif sus-mentionné figurent en bonne place les femmes qui représentent près de 52 pour cent de la population guinéenne et plus d'un tiers de la main-d'oeuvre active avec un taux d'analphabétisme avoisinant les 80 pour cent des femmes. La population féminine gagne un revenu relativement dérisoire estimé au dixième des revenus distribués.

Les obstacles qui empêchent les femmes de participer pleinement au développement socio-économique sont identifiés et bien connus. Sans nous étendre sur le fait, à nos yeux, évident, la sous-estimation de la contribution des femmes au développement constitue le problème principal. La plupart des activités des femmes (ménage, grossesse, garde des enfants, production etc...) sont exclues des comptes nationaux pour les besoins de la planification.

Cette situation montre clairement que les femmes font face à des problèmes énormes en tant qu'entrepreneurs et agents économiques.

Pour mieux camper cette situation, examinons rapidement les secteurs de l'Agriculture, du commerce, de l'industrie et de l'infrastructure pour déterminer le rôle et la participation des femmes dans les liaisons villes-campagnes.

Agriculture

L'agriculture est le secteur le plus important en termes d'emplois et de contribution au PNB de Guinée. C'est essentiellement une agriculture paysanne à laquelle les femmes participent activement en produisant, transformant, préparant et servant la nourriture à leur famille.

Le rôle significatif joué par les femmes dans la production agricole tant sur le plan microscopique de la cellule familiale que sur le plan microscopique de la société est confirmé par les statistiques suivantes:

L'emploi féminin dans l'agriculture est estimé à 65 pour cent alors que le même emploi féminin dans l'agriculture vivrière avoisine 70 pour cent suivant la dernière étude de la CEE relative à l'emploi en Guinée en 1989.

Le Commerce

Selon la même étude, le commerce est le second secteur par ordre d'importance auquel les femmes participent activement en Guinée. Pour cette activité, elles constituent la courroie de transmission entre les zones rurales et les villes. 99 pour cent des femmes qui s'investissent dans le secteur du commerce (en 1989) travaillent dans le commerce de détails. Il est caractéristique de les retrouver sur toutes les routes et dans tous les marchés quotidiens ou hebdomadaires à travers le pays. Elles ne dédaignent pas non plus les petites échoppes et les étalages qui desservent une zone limitée.

Industrie manufacturière

S'agissant de l'industrie manufacturière, la participation des femmes a augmenté, passant de près de 3 pour cent au début des années 80 à un peu moins de 20 pour cent à l'heure actuelle. Cela est considéré comme une amélioration significative étant donné que la proportion des femmes au sein de la population active n'a pas augmenté. La plupart des femmes dans le secteur manufacturier ont des emplois dans la confection, la teinture, la préparation et la transformation locale des aliments y compris le fumage des poissons, la fabrication du savon, la préparation de gari, l'extraction de sel, d'huile de palme, de palmiste, de karité etc...

Transport et infrastructure

Concernant le secteur des transports et des infrastructures, la participation des femmes est relativement marginale.

Cependant, elle est une utilisatrice importante au titre de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Ces indicateurs expliquent à suffisance l'importance de la femme dans la réalisation de la dynamique des villes-marchés et les contraintes qu'il faut lever pour organiser et accroître l'efficacité de ce rôle.

Problèmes et Stratégies

Les obstacles qui entravent le progrès des femmes sont érigés et maintenus en place par un certain état d'esprit, à savoir par l'idée que les femmes se font d'elles et par l'idée que les hommes se font du rôle des femmes. Si cette situation persiste, le rythme de développement de la Guinée sera bien plus lent qu'il pourrait ou devrait l'être. Nous devons admettre que les grands problèmes de développement ne pourront être résolus sans la participation active des femmes. C'est pourquoi il est indispensable de surmonter les obstacles qui s'opposent à l'épanouissement des femmes et en particulier de développer le rôle des femmes dans la dynamique des villes-marchés. Pour ce faire, il est important de mettre l'accent sur: l'enseignement et la formation des femmes, leur condition de santé, de nutrition le logement et leur environnement.

L'instruction et la formation sont indispensables aux femmes pour leur ouvrir l'accès à un emploi rémunéré et un travail plus productif dans les exploitations agricoles comme dans les petites entreprises commerciales et industrielles (enseignement professionnel, alphabétisation).

Les femmes des zones rurales ont besoin:

- de formation en méthode de vulgarisation agricole
- d'accès à des crédits pour l'achat de semences améliorées et d'engrais etc. pour leur permettre de pratiquer l'élevage des petits animaux et de la volaille
- de moyens efficaces pour transformer et stocker les produits agricoles en vue des périodes de pénurie
- de formation dans le domaine des coopératives de production, de commercialisation et de consommation
- de formation qui leur permette d'acquérir des compétences dans l'industrie artisanale et les PME susceptibles de leur assurer un revenu.

Le niveau de la santé et de la nutrition de toute la société dépendent des mères de familles car ce sont elles qui font pousser les denrées alimentaires et préparent les repas de la famille. Grâce à une bonne santé et à une bonne nutrition, l'organisme devient fort et le cerveau éveillé, les adultes ont une bonne capacité de travail satisfaisante et les enfants une bonne capacité d'assimilation.

Il y a d'autres facteurs susceptibles d'être évoqués, à savoir:

- l'accroissement de la production agricole
- l'amélioration des installations d'emmagasiner des produits
- la création des garderies d'enfants

- l'amélioration des techniques rurales

L'éducation des femmes et l'accroissement de leur contribution au développement socio-économique entraînera l'amélioration des conditions de logement, du milieu et le développement des villes-marchés.

Pour illustrer tout ce que nous venons de dire, nous vous proposons l'expérience l'AFEG.

Agrée par Arrêté No. 9538/87 en date du 11/11/87, l'AFEG est une organisation non gouvernementale à caractère socio-économique.

Ses objectifs

- regrouper librement et volontairement les femmes entrepreneurs en vue de les former, les informer et renforcer leurs structures d'activités.

Elle vise à:

- favoriser la coordination et le développement de leurs initiatives créatrices
- promouvoir leur participation à l'activité économique du pays
- étudier et concevoir des actions de développement capables d'améliorer leur production ordinaire
- qualifier leur technique de production en vue d'améliorer la qualité de leurs actions
- organiser des séminaires de formation en gestion, commercialisation et production
- favoriser la commercialisation de leur production
- encadrer, suivre et organiser leurs actions de développement
- entreprendre et favoriser des échanges d'expériences avec d'autres groupements de femmes

Moyens

Les ressources de l'AFEG sont constituées par:

- les cotisations des membres
- les subventions
- les dons et legs

Organisation

L'AFEG est dirigée par un conseil d'administration de neuf membres.

Programme

- formation continue des femmes dans les différentes activités rémunératrices des revenus
- installation des antennes préfectorales de l'AFEG suivie de l'implantation de petites unités de transformation et de traitement
- création de l'institut sectoriel des femmes dans l'industrie (ISFI)
- organisation de séminaires sur les thèmes intéressant les femmes
- participation des produits provenant des groupements féminins de l'AFEG installés à travers le pays
- envoi d'animatrices au compte du programme DDS/VNU (DDS - Programmes de développement nationaux des pays africains)
- réception de trois animatrices DDS au compte de l'AFEG.

Réalisation

- installation de 3 antennes préfectorales l'AFEG
- formation de l'association des couturières de TANGAMA (DALABA) en broderie
- signature de contrat de service avec d'autres groupements de la sous-région.
- constitution de pré-groupe autour de l'Unité de séchage de YIMBAYA (CONAKRY III)
- formation pratique des membres du pré-groupe
- participation aux expositions nationales
- participation aux foires internationales
- participation à plusieurs séminaires nationaux et africains
- constitution de groupements féminins par catégorie professionnelle
- intensification de la formation des formateurs
- formation de plusieurs filles et femmes dans les activités de teinture, couture, broderie, sérigraphie, secrétariat, saponification, traitement et conditionnement de légumes etc.
- introduction du système de crédit rotatif.

Plus de détails seront donnés au cours du séminaire.

Quelques recommandations

L'expérience de l'AFEG montre que si l'on veut que les structures du marché (principalement animés par les femmes) et les fournisseurs privés (principalement les femmes) exercent une influence positive sur les zones rurales et urbaines, il faudra intégrer l'élément féminin à la conception et à l'exécution des projets de stratégies visant à assurer la participation à la formation, au crédit et à d'autres programmes d'intérêt général. Il faudra notamment:

- améliorer les connaissances à la base dans la conception et l'exécution des projets de développement
- étudier les conditions d'accès des femmes aux facteurs de production dans le secteur privé
- améliorer l'infrastructure des marchés notamment la prestation de service de base tels que hangars, eau, assainissement, etc.
- envisager (pourquoi pas?) sur les marchés urbains, des dispensaires et des garderies d'enfants
- former des installations d'entreposage et assurer l'accès des commerçantes à ces installations
- assurer la survie des marchés dans les centres urbains en empêchant vigoureusement leur destruction en faveur de grands ensembles commerciaux
- fournir des locaux aux petits commerces alimentaires de rues des centres-villes et quartiers urbains à forte densité de population
- améliorer les transports des produits et faciliter aux femmes l'accès aux programmes fournisseurs de capitaux aux transports (acheter ou louer des véhicules).
- cibler les programmes de crédit et autres programmes de micro-entreprises de manière à en faire bénéficier des groupes précis (par exemple les femmes qui font la culture maraîchère)
- assouplir les calendriers de remboursement de manière à accommoder les vendeuses dont les revenus varient en fonction des saisons et des zones.
- à la lumière de l'expérience de l'AFEG, il s'avère que les femmes peuvent jouer des rôles fondamentaux dans de nombreux secteurs essentiels de la vie nationale notamment entre les villes et les campagnes dans la création et le mouvement des biens et des services.

A plusieurs égards, ce sont elles qui établissent et maintiennent les relations importantes dans l'intégration villes-campagnes.

En résumé, il s'agit de repenser la politique d'intégration de la femme dans le processus de développement, d'aider la femme dans ce

qu'elle fait et de ne pas lui imposer un modèle qui entraverait son accès aux voies et moyens lui permettant d'apporter son concours inestimable à l'effort de développement national.

LE FONCTIONNEMENT DES MARCHES EN COTE-D'IVOIRE
ET LA CREATION DE REVENUS LOCAUX: L'EXPERIENCE
DE LA SOCONAF

PAR

ISIDORE SEKI LECADOU, DIRECTEUR D'EXPLOITATION
SOCIETE D'ORGANISATION EN ADMINISTRATION FINANCIERE ET
COMPTABLE - SOCONAF, COTE-D'IVOIRE

J'ai l'agréable plaisir de vous exposer le fonctionnement des marchés en Côte-d'Ivoire et la création de revenus locaux et, plus particulièrement, l'expérience de la SOCONAF dans ce domaine. Qu'il me soit permis d'exprimer ma profonde gratitude envers l'USAID, initiateur du présent séminaire. Mes sincères remerciements vont également aux autorités du pays hôte qui nous reçoivent avec la fraternité chaleureuse bien de chez nous.

Aussi, suis-je convaincu que cette rencontre sera l'occasion d'enrichissements mutuels de nos différences respectives.

La décentralisation des pouvoirs en Côte-d'Ivoire est placée sous l'autorité de 2 ministères:

- le Ministère de l'Intérieur
- le Ministère de l'Economie et des Finances

Le premier exerce la tutelle administrative sur toute l'étendue du territoire national.

Le second exerce la tutelle financière et, à ce titre, a des compétences à 2 niveaux:

Le contrôle et les avis sur les délibérations à caractère financier.

L'élaboration des textes relatifs aux impôts et aux taxes des communes.

Sur le plan juridique, l'ensemble des dispositions administratives et financières des communes émanent des autorités gouvernementales. Les documents officiels approuvés par la tutelle en constituent le support.

Documents officiels de base utilisés par la régie des recettes des communes

- La Délibération des Taxes Municipales (DTM)
- Le Budget Annuel (BA) de la commune

La DTM dont le canevas est dressé par les Ministères de l'Intérieur et de l'Economie et des Finances est formalisée au niveau de la municipalité selon les spécificités des ressources propres locales.

Le BA de la commune. Tout en faisant état de la structure des ressources de la commune, il fixe les objectifs à atteindre. Les niveaux des prévisions de recettes y sont portés par types et par rubriques.

Ressources financières de la commune

Elles sont de 3 types:

Les dotations de l'ETAT;

Les impôts d'Etat reversés aux communes;

Les recettes propres des communes.

Le premier type de ressources qui n'exige pas de la commune un effort particulier est une dotation prélevée purement et simplement sur les fonds de l'état; son taux est d'autant plus élevé que son bénéficiaire, la commune, est petite et ne dispose pas d'assez de ressources propres. C'est la mesure accompagnant les décisions de décentralisation.

Le cas que nous allons vous exposer dans le cadre du présent séminaire portera sur les 2 derniers types de ressources, à savoir:

Les impôts d'Etat reversés aux communes et les recettes propres des communes

Cette dernière catégorie provient principalement du secteur informel. C'est en cela que "l'entreprise-mairie" en général est mise à rude épreuve devant le recouvrement de recettes existantes, voire en abondance, mais de façon non structurée.

C'est aussi l'opportunité qu'a saisie la SOCONAF dès le début de la communalisation en Côte-d'Ivoire, en spécialisant son action dans le domaine de l'Organisation des régies des recettes pour la maîtrise des sources de revenus et un meilleur recouvrement des recettes des marchés et des petits artisans et commerçants (PAC).

Parmi les communes qui ont bénéficié de l'apport de la SOCONAF en Côte-d'Ivoire, la Commune de SINFRA est celle que nous avons choisie pour vous faire connaître les grandes lignes de notre expérience.

Cas de la Commune de SINFRA en Côte-d'Ivoire

Pendant trois semaines, la SOCONAF a mené des investigations dans tous les domaines d'activité de la commune de SINFRA. Cette étape d'identification des anomalies et des irrégularités nous a amenés d'abord à faire des analyses pour parvenir à des recommandations et ensuite à mettre en place des solutions. Cela a permis de mettre en relief les forces et les faiblesses des systèmes et des procédures existant afin d'améliorer les procédures et les méthodes de gestion communales en matière de recettes.

Aussi, notre organisation a couvert tous les domaines touchant aux recettes communales:

- L'organisation géo-spatiale
- L'organisation administrative
- L'organisation financière
- L'organisation des procédures de suivi et de contrôle

L'organisation géo-spatiale

Présentation

La Commune de SINFRA est située dans la partie centre-ouest, région forestière de la Côte-d'Ivoire.

SINFRA est située à:

- 350 km d'Abidjan, la capitale économique
- 80 km de Yamoussoukro, la capitale politique
- et à moins de 100 km d'importants centres tels que Daloa, Gagnoa, Issia, etc.

La commune compte 36.000 habitants. Le tiers de la population du département habite la commune et les villages à l'intérieur du périmètre communal.

La caractéristique de cette commune rurale confère au marché de SINFRA un aspect saisonnier dont la période d'affluence correspond aux mois de novembre, décembre et janvier, période de vente des produits industriels: le café et le cacao.

Néanmoins, une structure permanente y est assurée par la présence constante des allogènes pour la plupart Maliens et Burkinabé, vendeurs de produits manufacturés pour la plupart.

Dans le domaine de l'organisation géo-spatiale, la SOCONAF a entrepris les étapes suivantes:

La délimitation de zones, secteurs et placettes

La SOCONAF a découpé le territoire communal en 4 zones. Le marché constituant à lui seul une zone subdivisée en 5 secteurs.

Les zones et les secteurs d'occupation des contribuables ont été déterminés en fonction de l'effectif possible des collecteurs.

Par exemple, la partie du marché dite "Textile" a une superficie de 6.000 m² dont 500 m² couverts (hangars et kiosques).

Par exemple encore, il existe une aire de 5.000 m² sur lesquels sont disposés une vingtaine de magasins et plus de 1.500 tables appartenant à des commerçants. C'est le marché "vivrier".

Enfin, comprise dans le marché vivrier, existe également l'aire de déchargement des véhicules de ravitaillement du marché qui sert également pour les transactions de gros entre commerçants citadins et producteurs agricoles.

Le dénombrement des locaux et placettes à usage commercial

La SOCONAF a procédé ensuite au dénombrement physique des emplacements individuels:

- 2.500 places individuelles sur le marché
- 1.600 boutiques et ateliers d'artisans et façonniers divers à l'intérieur du périmètre communal

Le dénombrement a par ailleurs fait ressortir environ 500 commerçants qui attendent une place; pour l'instant ils sont considérés comme commerçants ambulants.

La classification des emplacements

Enfin, la SOCONAF a procédé, en vue de les classer, à une identification (numérotation-adresses) des installations par référence aux textes relatifs à la tarification selon:

La superficie

1 m² sous auvent: 100 FCFA/jour
1 m² hors auvent: 50 FCFA/jour

La nature

Compte tenu du matériel utilisé (durable ou précaire)

Le lieu

Installation se trouvant sur le marché, en bordure de rue ou sur un autre lieu public.

600 vendeurs présentent leurs produits à même le sol.

300 commerçants, toutes activités confondues, occupent des locaux construits pour la plupart par les services techniques municipaux.

1.500 commerçants exposent sur des tables sous des abris de fortune et en plein air.

Ce travail d'organisation a permis le calcul d'estimations des recettes

A l'issue de l'étape de classification, la SOCONAF notait en février 1989 des données statistiques s'appuyant sur des éléments fiables. Voici donc les premières estimations de recettes:

- 90.000 FCFA de recettes par jour sur le marché. Cette estimation a été réalisée à hauteur de 91 pour cent à fin mars 1989, soit 30.000.000 FCFA de recettes annuelles.
- 2.500.000 FCFA par mois de prévisions relatives aux taxes des petits artisans et commerçants. Cette estimation a été réalisée à 95 pour cent soit 28.000.000 FCFA de recettes par an.

L'organisation administrative

A la question complexe de savoir: "qui fait quoi dans l'organisation des recettes municipales", la SOCONAF a répondu par la proposition et la mise en place d'un organigramme au niveau de la régie des recettes actuellement en fonctionnement.

La SOCONAF a pour principe la transparence.

Par l'élaboration de fiches de fonction pour chaque agent, la SOCONAF a éliminé les incompatibilités et réparti sur plusieurs agents les charges que supportait seul le régisseur des recettes.

L'étoffement des services de la régie des recettes est rendu possible non pas par recrutement, mais plutôt par restructuration des services administratifs improductifs.

Service des collectes recouvrements et poursuites

Ce service comprend:

- 1 agent de recouvrements et de poursuites
- 1 chef collecteur
- 12 collecteurs répartis comme suit:
 - o 5 collecteurs des taxes forfaitaires - timbres mobiles
 - o 7 collecteurs des taxes de marchés - tickets de marché

Service de la gestion des valeurs inactives

Deux agents de formation comptable sont employés à ce service. L'un est chargé des timbres mobiles et l'autre des tickets de marché pour les suivis de stocks et décomptes physiques des quantités détenues par les collecteurs.

Service de la Saisie-Fourrière municipale

Le responsable de service et un magasinier-gardien, aidé de la garde municipale y assurent les tâches administratives et de manutention.

L'organisation financière

Le but recherché par la mise en place de l'organisation financière est la maximisation du taux de recouvrement des recettes. Celles-ci sont perçues au moyen du quittancier à souches du régisseur des recettes, du placement des tickets journaliers, des droits de place ou des timbres mobiles mensuels.

La SOCONAF a défini les responsabilités à tous les niveaux afin de déceler les fraudes avec identification des coupables et leurs éventuels complices.

La perception des droits

En raison de la nature des droits et de la stabilité du vendeur liée à la nature des produits, la perception des droits est soit journalière, soit mensuelle.

Il existe un troisième cas intermédiaire, celui des situations à caractère ponctuel ou occasionnel.

La perception journalière s'effectue au moyen de tickets, les timbres mobiles étant réservés aux abonnements mensuels tandis que le quittancier à souches du régisseur des recettes répond aux exigences occasionnelles telle que la perception du droit d'inhumation.

La SOCONAF a introduit des documents de gestion:

Les fiches des contribuables qui portent leur nom, prénom et adresses, activité et tarif ...

Le registre PAC qui récapitule les fiches de suivi et sert à la mise à jour régulière.

La main-courante et le brouillard de caisse qui saisissent toutes les espèces mensuellement pour la première et journalièrement pour le second.

Enfin, les états d'analyse qui servent à l'analyse de gestion mensuelle.

LES PROCEDURES DE CONTROLE

- le contrôle à priori
- le contrôle à posteriori

Le contrôle à priori

Ce contrôle s'effectue à tous les niveaux. Au niveau du collecteur, le contrôle par le régisseur et la SOCONAF est plus accentué sur le terrain.

Au niveau du régisseur des recettes et des agents de la régie des recettes, le contrôle est effectué par le directeur financier, le receveur municipal et la SOCONAF qui veillent à la bonne circulation des documents, au respect par les exécutants des procédures de commandes et de redistribution des valeurs inactives; et aux versements des espèces perçues.

Le contrôle à postérieur

La cellule suivi et contrôle de gestion

Elle est composée de 3 membres:

- l'adjoint au maire chargé des finances
- un membre de la commission financière municipale
- le chef de cabinet du maire

En fin de mois (date fixe), ces trois membres reçoivent toute l'équipe de production (collecteurs, régisseur des recettes, directeur financier et tous les chefs des services municipaux).

Ils examinent les documents de gestion dont les conclusions sont tirées par la SOCONAF. Les éventuels écarts de recouvrement des recettes doivent être justifiés séance tenante par l'équipe de production.

La SOCONAF produit un rapport mensuel sur les situations des recettes et des valeurs inactives, appuyant les recouvrements périodiques des stocks du receveur municipal et du régisseur des recettes.

Conclusion

Force et de souligner:

Le taux de recouvrement des recettes qui a atteint 91 pour cent des estimations seulement un mois après la mise en place des procédures recommandées par la SOCONAF.

L'amélioration sensible de la quantité des prestations des agents communaux.

La mise en évidence de:

La confiance totale et l'appui politique des autorités municipales envers l'action de la SOCONAF.

Le maintien des acquis de la commune par une rigueur dans la gestion quotidienne, gage d'un pari sur l'avenir.

L'augmentation sensible des recettes dont peuvent maintenant disposer les communes pour leur développement.

LE ROLE DE L'ENTREPRENEUR PRIVE DANS LE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL
PAR
MAMADOU ALIOU BAH, DIT BOBO
ENTREPRENEUR

Le rôle de l'entrepreneur privé dans le développement économique local

Le désengagement de l'état guinéen des secteurs de la production et de la commercialisation a engendré l'émergence d'un grand nombre d'intervenants dans le processus économique.

Les opérateurs économiques privés se retrouvent dans tous les secteurs d'activité tant en zone rurale que dans les villes du pays.

L'environnement économique, la faiblesse et le caractère personnel de leurs moyens imposent la nature d'activité et le niveau de leur intervention.

En effet, ces opérateurs rencontrent tous les même difficultés.

- absence ou insuffisance de l'énergie électrique
- insuffisance des moyens de communications: transports, téléphone, telex etc...

Ces difficultés expliquent la grande disparité de l'investissement dans les différentes zones:

Conakry, villes intérieures et zones rurales.

Pourtant, l'entrepreneur privé en Guinée doit jouer un rôle important dans la vie socio-économique de la localité.

- Il crée de l'emploi et distribue par conséquent des revenus à la collectivité et à l'état.
- Il valorise la production locale:

transformation des produits locaux, dans les marchés de l'intérieur du pays et à l'extérieur.

- Le "super bobo" met à la disposition de la population de Conakry:
des carottes, tomates, piments etc. provenant des localités de Coyah, Kindia, Mamou Dalaba et D'breka

L'écoulement de la production locale crée de la richesse et renforce l'état. L'entrepreneur privé en zone rurale réduit l'exode vers les centres urbains, son activité engendre un transfert de technologie.

Pour mener à bien cette tâche d'animation et de promotion de la vie socio-économique, il doit être efficacement soutenu par les institutions créées à cet effet par l'Etat, pour notamment:

- l'assistance à la formation
- l'institution de crédit
- l'incitation à la production par les facilités d'acquisition des intrants des matières premières et des équipements
- l'aménagement des sites
- désenclavement des centres d'intérêt
- réglementation de la propriété foncière
- l'organisation des promoteurs

L'entrepreneur doit être associé à la préparation de tous les actes réglementant son secteur d'intervention.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU SEMINAIRE NATIONAL
SUR LES VILLES-MARCHES ET LE DEVELOPPEMENT RURAL

De 7 au 11 mai 1990, le SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION, en collaboration avec le MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES, a organisé un séminaire national sur les "VILLES MARCHES et le DEVELOPPEMENT RURAL". Ce séminaire que a pu se tenir grâce au concours financier et humain de l'U.S.A.I.D. s'est adressé essentiellement :

- aux Secrétaires Généraux chargés des Collectivités Décentralisées des 36 Préfectures
- à une dizaine de Directeurs Préfectoraux de l'Agriculture
- à une dizaine de Directeurs Préfectoraux de l'Urbanisme et de l'Habitat
- à des représentants des Services Centraux des Départements Techniques intéressés.

Deux Représentants de la République de Côte d'Ivoire et deux Représentants de la République Centre Africaine ont pris part au séminaire au titre des échanges d'expérience entre pays africains.

La rapport final que nous avons l'honneur de vous soumettre présente la séance d'ouverture et un résumé des interventions et des résultats des groupes de travail

SEANCE D'OUVERTURE

A l'ouverture des travaux, trois discours ont été prononcés.

Après le discours de bienvenue de Monsieur le Chef de Cabinet du Secrétariat d'Etat à la Décentralisation, Monsieur le 1er Conseiller de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, représentant Monsieur l'Ambassadeur a, dans son adresse mis en relief l'importance des programmes de développement, visant à renforcer les liens entre les villes et les campagnes. Il a décrit l'exemple des Etats-Unis d'Amérique où les villes ont été dès le départ, le point d'appui du développement du pays.

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation a montré la nécessité pour les pays africains de renforcer les politiques de

décentralisation afin de favoriser la participation des populations au processus de développement. Il a aussi mis en exergue les goulots d'étranglement des politiques de développement, notamment :

- la faiblesse des circuits de commercialisation et de collecte des produits agricoles.
- la non valorisation des relations de complémentarité entre zones rurales et centres urbains;

Il a souhaité que le séminaire se prenne sur un certain nombre de centres d'intérêts dont :

- l'étude des fonctions urbaines
- la politique agricole
- le rôle des acteurs du développement, producteurs, commerçants et des coopératives
- le rôle de la femme.

Pour terminer il a souhaité que le séminaire débouche sur un plan de coopération entre la Guinée et l'U.S.A.I.D.

Le séminaire a également enregistré les contributions de Monsieur le Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat, de Monsieur le Secrétaire d'Etat à la Décentralisation et de Monsieur le Représentant du Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales à l'occasion de la séance d'ouverture.

Il ont mis en évidence, dans leurs interventions respectives les grandes orientations nationales dans les domaines suivants :

- L'Aménagement du territoire et l'urbanisation
- Le développement économique local grâce aux liens synergique entre les villes et les campagnes
- Les investissements dans l'Agriculture.

Le Ministre de l'Urbanisme, après avoir décrit le système urbain guinéen, et ses faiblesses, a présenté le schéma d'aménagement du territoire et les fonctions que son département aimerait voir les villes jouer.

L'intervention du Secrétaire d'Etat à la Décentralisation s'est articulée sur les points suivants :

- brève introduction consacrée à la nécessité de trouver d'autres modèles de développement tourner vers la mobilisation des ressources internes.
- présentation sommaire de la Décentralisation guinéenne
- la stratégie du développement local en Guinée.

Le Représentant du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales a présenté un rapport sur les investissements. Il a montré que le Gouvernement fait de réels efforts pour développer l'agriculture, mais que ces efforts restent encore en deçà des besoins exprimés.

LES INTERVENANTS

Les journées du mardi et du mercredi ont été consacrées aux interventions de deux chercheurs américains, trois compte rendus d'enquêtes et à l'intervention de présidents de coopératives et d'un homme d'affaire. Ensuite le Maire de GUITRY, le Préfet de DUBREKA, la Présidente de l'Association des Femmes entrepreneurs de Guinée, sont intervenus.

Des débats très riches ont couronnés ces interventions.

Les jeudi et vendredi les séminaristes ont été repartis en groupes de travail.

1. Autour des centres d'intérêts ci-après :

- une politique de développement rural plus efficace si elle tient compte du rôle des villes-marchés
- une politique d'aménagement urbain plus efficace si elle tient compte des besoins du développement rural
- le renforcement du rôle des opérateurs sur le terrain
- les stratégies d'investissements pour aider le développement rural par l'intermédiaire des villes-marchés.

2. Par département ministériel à savoir :

- Groupe I : regroupant les Secrétaires Généraux et les cadres du Ministère de l'Intérieur et du Secrétariat d'Etat à la Décentralisation.
- Groupe II : les Directeurs préfectoraux de l'Urbanisme et les cadres du Ministère de l'Urbanisme et l'Habitat.
- Groupe III : les cadres du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales et les Directeurs Préfectoraux de l'Agriculture.

Ces deux démarches ayant pour but de recueillir toutes les sensibilités autour de la problématique villes-marchés, développement rural, décentralisation et réforme administrative.

Les conclusions générales auxquelles les séminaristes sont parvenus peuvent être résumées ainsi qu'il suit :

Il a été constaté que la problématique des relations entre villes et campagnes pour un développement harmonieux de notre pays est un point important de la politique et des stratégies de développement mises en oeuvre pour l'auto-promotion de nos populations. Ce qui nécessite le renforcement de la politique de décentralisation et des réformes administratives.

Les liens d'interdépendance entre zones rurales et villes-marchés doivent donc davantage orienter la détermination des priorités de nos programmes d'investissement.

1. DE LA DECENTRALISATION

- Poursuite de la politique de décentralisation par l'accélération de la mise en place des Communautés Rurales de Développement (C.R.D.) et des Communes Urbaines (C.U.) deuxième maillon des collectivités décentralisées.
- Renforcement de l'autonomie des collectivités locales par un transfert conséquent des ressources de l'Etat vers les collectivités décentralisées.
- Renforcement de l'esprit de participation communautaire seul gage d'une mobilisation conséquente des ressources internes.
- Poursuite de la politique de réforme administrative afin d'asseoir une véritable administration de développement.
- Promotion des organisations paysannes des ONG afin d'accroître leur participation au développement économique.

2. DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'URBANISME

- Conception et large diffusion des plans d'aménagement du territoire (national, régional, etc...), des schémas directeurs d'urbanisme et des plans d'urbanisme de détail.
- Décentralisation des pouvoirs et des compétences administratives et techniques en vue de mieux impliquer les autorités locales et les populations dans la conception et l'application des mesures visant à la maîtrise du développement spatial.
- La mise en place de structures appropriées pour le financement des aménagements de terrain et de l'habitat.
- Sur la base des réalités socio-culturelles et économiques des différentes localités, conception et réalisation d'un programme d'infrastructures et d'équipements socio-communautaires indispensables au développement des villes marchés.

DU DEVELOPPEMENT RURAL

- Renforcement du programme national d'infrastructures rurales (pistes rurales, aménagement de bas-fonds, création de points d'eau).
- Généralisation des Programmes de Développement Rural (P.D.R.) dans les quatre régions naturelles.
- Recherche et vulgarisation de solutions susceptibles de résoudre les problèmes posés à l'accroissement de la production agricole.
- Mise en place de crédit rural à l'intention d'une clientèle la plus large possible avec des procédures simples accessibles mais rigoureuses, responsabilisant au maximum l'emprunteur.

- Encouragement de l'investissement privé dans le secteur agricole.
- Harmonisation des activités des différents acteurs sur le terrain (projet, ONG, Services techniques, organisations paysannes...).
- Amélioration de la couverture sanitaire et de l'alimentation en matière d'élevage.
- Création de forêts communautaires et protection de l'environnement (reboisement, foyer amélioré...).
- Relance des actions agricoles.
- Encouragement à la production par l'adoption de mesures adéquates découlant d'un diagnostic par filière.

L'ensemble des groupes de travail recommandent de mettre un accent tout particulier sur la formation, l'information et la sensibilisation ainsi que la collecte des données statistiques.

Les programmes de formation devront s'adresser aussi bien aux cadres de l'Administration Centrale et de terrain qu'aux élus locaux.

Chaque projet de développement devrait comporter un volet formation.

Compte tenu des graves lacunes dont le pays souffre en matière de statistiques faibles, il est nécessaire de multiplier les enquêtes statistiques dans tous les domaines.

Enfin, les Séminaristes encouragent le développement de la Radio rurale, moyen privilégié d'information et de sensibilisation des populations locales.



Les Participants

LISTE DES PARTICIPANTS

<u>NOM ET PRENOMS</u>	<u>FONCTION</u>
BAH ASSIATOU	INSPECTEUR SECTION FISCALITE, SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
BAH MAMADOU TANOU	DIRECTEUR NATIONAL ADJOINT DE LA DECENTRALISATION, SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
BAH MOUHAMADOU ADAMA	CHEF DE DIVISION TUTELLE FINANCIERE, SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
BALDE SOULEYMANE MARGA	SECRETAIRE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES, TOUGUE SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
BANGOURA IBRAHIMA BLAKI	SECRETAIRE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES, COYAH SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
BANGOURA ISSIAGA	SECRETAIRE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES, CONAKRY III, SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
BANGOURA MILLER MAX	CHARGE D'ETUDES A LA DIVISION DES PROJETS ET PLANIFICATION, SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
BANGOURA MOHAMED HOUDY	GESTIONNAIREW DU PERSONNEL ET FORMATION, SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
BARRY BOUBACAR BIRO	SECRETAIRE GENRAL CHARGE DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES, MAMOU SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
BARRY MAMADOU G.	SECRETAIRE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES, PITA SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
BARRY OUSMANE	SECRETAIRE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES, TELIMELI SECRETARIATE D'ETAT A LA DECENTRALISATION
BERETE SEKOU FANTA MADY	SECRETAIRE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES, KANKAN SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
CAMARA ABOUBACAR N'BOP	SECRETAIRE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES, BOKE SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION

NOM ET PRENOMSFONCTION

CAMARA ALAIN KOGNON

SECRETARE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES
DECENTRALISEES, MACENTA SECRETARIAT D'ETAT A
LA DECENTRALISATION

CAMARA ISMAEL

DIRECTEUR DIVISION DES ETUDES ET PROJETS,
SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION

CAMARA FODE BENTY

CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET
URBANISME, BOKE, SECRETARIAT D'ETAT A LA
DECENTRALISATION

CAMARA MAMADOUBA

SECRETARE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES
DECENTRALISEES, FRIA SECRETARIAT D'ETAT A LA
DECENTRALISATION

CHERIF OUMAR

INGENIEUR AGRONOME, DIVISION TUTELLE
ADMINISTRATIVE, SECRETARIAT D'ETAT A LA
DECENTRALISATION

CONDE LANCEI

SECRETARE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES
DECENTRALISEES, KEROUANE SECRETARIAT D'ETAT
A LA DECENTRALISATION

CONDE MAMADI YAMORI

COORDINATEUR NATIONAL DES ORGANISATIONS NON
GOUVERNEMENTALES, SECRETARIAT D'ETAT A LA
DECENTRALISATION

CONDE YAH-SAFREN

CHEF SECTION RECHERCHE, FORMATION;
SENSIBILISATION AU SERVICE NATIONAL
D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COOPERATIVES,
SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION

CONTE ABOUBACAR

SECRETARE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES
DECENTRALISEES, CONAKRY I, SECRETARIAT
D'ETAT A LA DECENTRALISATION

DEMBADOUNOU PASCAL KEMO

SECRETARE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES
DECENTRALISEES, GUECKEDOU SECRETARIAT D'ETAT
A LA DECENTRALISATION

DIA TIBOU

SECRETARE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES
DECENTRALISEES, DINGUIRAYE, SECRETARIAT
D'ETAT A LA DECENTRALISATION

DIALLO AHMADOU MOUCTAR

ADMINISTRATEUR CIVIL, SECRETARIAT D'ETAT A
LA DECENTRALISATION

<u>NOM ET PRENOMS</u>	<u>FONCTION</u>
DIALLO AMADOU TIDIANE	SECRETAIRE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES, LABE SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
DIALLO EL HADJ IMRANA	SECRETAIRE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES, LELOUMA SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
DIALLO MAMADOU ALIOU	SECRETAIRE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES; GAOUAL SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
DIALLO MAMADOU LAMARANA	SECRETAIRE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES, MALI SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
DIALLO MAMADOU MALIFA	SECRETAIRE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES, KOUBIA SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
DIALLO MOHAMED PETE	SECRETAIRE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES, KOUNDARA SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
DIALLO MORY	SECRETAIRE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES, MANDIANA SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
DIALLO ALPHA AMADOU DITINN	SECRETAIRE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES, DALABA, SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
DOUMBOUYA MAMADY	CHARGE DE LA FORMATION ET DU PERFECTIONNEMENT, SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
FOFANA FODE LAMINE	SECRETAIRE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES, FORECARIAH, SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
GAMYS N'GARD	SECRETAIRE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES, YOMOU SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
GBLALO GONONAN SOUWLA	SECRETAIRE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES, LOLA SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
KAMARA DAVID KOUROUSSA	SECRETAIRE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES, KOUROUSSA SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION

NOM ET PRENOMSFONCTION

KEITA BABA	CHARGE D'ETUDES AU SERVICE NATIONAL D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COOPERATIVES, SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
KEITA FATOU	CHEF SECTION CONTROLE EVALUATION, DIVISION COOPERATIVE, SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
KOLIE JULES ERNEST	SECRETAIRE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES, N'ZEREKORE, SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
KOUROUMA AMARA LAYE	SECRETAIRE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES, BEYLA SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
KOUROUMA FADAMA	SECRETAIRE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES, KISSIDOUYOU, SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
LAHO ALMAMY OUMAR	SECRETAIRE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES, KINDIA, SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
MAGASSOUBA MORY	CHARGE D'ETUDES, COORDINATEUR DES PROJETS D'ASSISTANCE DES NATIONS-UNIES ET AGENCES SPECIALISEES, SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
NABE OUMAR	SECRETAIRE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES, DABOLA, SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
OULARE FACELY	SECRETAIRE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES, FARANAH SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
OULARE MAMADOU	CHEF DU BUREAU FORMATION, SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
SOUARE IDRISSE	SECRETAIRE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES, CONAKRY III (PAR INTERIM), SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
SOUMAH MORIBA	SECRETAIRE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES, BOFFA SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION

<u>NOM ET PRENOMS</u>	<u>FONCTION</u>
SIDIBE MOUSSA	DIRECTEUR NATIONAL, SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
SYLLA ABDOULAYE	DIRECTEUR DU SERVICE NATIONAL D'ASSISTANCE AUX COOPERATIVES, SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
TRAORE EMMANUEL	DIRECTEUR PREFECTORAL DU BUREAU D'ETUDES DES MICROREALISATIONS, KEROUANE, SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
WANN ALIOU	CHEF SECTION FORMATION, COORDINATION AU SERVICE DE COORDINATION DES INTERVENTIONS DES ONG, SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
YOULA IBRAHIMA BABADY	SECRETAIRE GENERAL CHARGE DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES, DUBREKA, SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION
BALDE MARIAMA DEO	SECRETAIRE GENERAL, CONAKRY II, MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION
BALDE MAMADOU SIRE	CHEF SECTION ETUDES ET INVESTISSEMENTS, MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION
BARRY ALPH MAMADOU	SECRETAIRE GENERAL DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES, N'ZEREKORE, MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION
DIAKITE ABDEL KADER	CHEF DIVISION PLAN ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION
CONDE MAMADOU LAMINE	ADMINISTRATEUR CIVIL, BUREAU D'ETUDES, GOUVERNORAT DE LA VILLE DE CONAKRY, MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION
GUILAVOGUI DOUAKORO	INSPECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE, MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION
KEITA IBRAHIMA	CHEF DE DIVISION REGLEMENTATION ADMINISTRATIVE, MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

<u>NOM ET PRENOMS</u>	<u>FONCTION</u>
BAH ABDOURAHMANE	DIRECTEUR NATIONAL ADJOINT, DIRECTION NATIONALE DE L'AGRICULTURE, MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES
BALDE KAMISSA	INGENIEUR DES EAUX ET FORETS, DIRECTION NATIONALE DES FORETS ET CHASSE, MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES
BARRY ABDOULAYE DITINN	INGENIEUR AGRONOME, MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES
BARRY HADY	CHEF SECTION AGRICULTURE ET RESSOURCES ANIMALES; DIVISION DES ETUDES ET STRATEGIES SECTORIELLES, MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES
BEAVOGUI KAMAN	INGENIEUR AGRONOME, PROMOTION RURALE MAMOU, MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES
BILIVOGUI OUA FRANCIS	DIRECTEUR PREFECTORAL AGRICULTURE, MACENTA, MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES
CAMARA MORIBA RAMOS	CHEF DE LA DIVISION FORMATION, DIRECTION NATIONALE DE LA FORMATION ET DE LA PROMOTION RURALE, MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES
CAMARA RAPHAEL	DIRECTEUR DE LA PROMOTION RURALE, KISSIDOUYOU, MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES
DIABY MORY	FORMATEUR, OPERATION-RIZ-SIGUIRI, MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES
DIOUBATE AMADOU KAIN	DIRECTEUR PREFECTORAL AGRICULTURE, KANKAN, MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES
GNEKOYA SIBA MAXIME	ECONOMISTE RURAL, DIRECTION NATIONALE DE LA FORMATION ET DE LA PROMOTION RURALE, MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES
KALLO OUSMANE	CHEF SECTION PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLE, DIRECTION NATIONALE AGRICULTURE, MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES

NOM ET PRENOMSFONCTION

HILAL JEAN-MARIE

CHEF SECTION COOPERATIVE, DIRECTION
PREFECTORALE DE LA PROMOTION RURALE, LABE,
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES
ANIMALES

MILLIMOUNO LAURENT

DIRECTEUR PREFECTORAL DE L'AGRICULTURE,
GUECKEDOU, MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES
RESSOURCES ANIMALES

TRAORE SORY DOURA

DIRECTEUR PREFECTORAL DE L'AGRICULTURE,
PITA, MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES
RESSOURCES ANIMALES

YOMBOUNO ROGER MESSO

DIRECTEUR PREFECTORAL DE L'AGRICULTURE,
GUECKEDOU, MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES
RESSOURCES ANIMALES

BALDE NENE MARIAMA

CHARGE D'ETUDES A LA CELLULE DE
PLANIFICATION URBAINE REGIONALE, MINISTERE
DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

BANGOURA DEMBA

MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

BANGOURA KERFALLA

DIRECTEUR PREFECTORAL DE L'URBANISME ET DE
L'HABITAT, MACENIA, MINISTERE DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT

CAMARA ABOUBACAR

DIRECTEUR PREFECTORAL DE L'URBANISME ET DE
L'HABITAT, TELIMELE, MINISTERE DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

DAMAS SEKOU

CHEF DE LA SECTION PROGRAMMATION, MINISTERE
DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

DIALLO IBRAHIMA

DIRECTEUR PREFECTORAL DE L'URBANISME ET DE
L'HABITAT, KISSIDOUYOU, MINISTERE DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

DIALLO IBRAHIMA KANDIA

DIRECTEUR PREFECTORAL DE L'URBANISME ET DE
L'HABITAT, N'ZEREKORE, MINISTERE DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

DIALLO GADIRI SAMPIRING

DIRECTEUR REGIONAL DE L'URBANISME ET DE
L'HABITAT, KINDIA, MINISTERE DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT

KAMANO ALPHONSE

ECONOMISTE, MINISTERE DE L'URBANISME ET DE
L'HABITAT

LAINE CECE

DIRECTEUR PREFECTORAL DE L'URBANISME ET DE
L'HABITAT; GUECKEDOU, MINISTERE DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

<u>NOM ET PRENOMS</u>	<u>FONCTION</u>
MAOUMOU PEPE	CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, MAMOU, MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
SEKOU KONATE	GEOGRAPHE, MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
SOSSOADOOUNO MORIBA	INGENIEUR AGRONOME, DIRECTION NATIONALE DE L'AGRICULTURE, MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES
SOUHAH MOUSSA	SECRETAIRE GENERAL, MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
SYLLA ABOUBACAR	DIRECTEUR REGIONAL DE LA DATU, KANKAN, MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
TRAORE FRAMOUDOU	DIRECTEUR PREFECTORAL DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT, MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
TOUMANDOUNO CHARLES	DIRECTEUR REGIONAL DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT, MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
BAH IBRAHIMA	CHARGE D'ETUDES, DIVISION PLANIFICATION REGIONALE, MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE
CAMARA KELLY	CHARGE D'ETUDES, DIRECTION NATIONALE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE, MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE
DIALLO MAMADOU SALIOU	CHEF DE SECTION DE LA MOYENNE GUINEE, MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE
LENAUD MARIAME	CHARGE D'ETUDES, MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE
SOW ELHADJ AMADOU	SECRETAIRE GENERAL, MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE
SOW MOUSSA	CHEF DE LA SECTION VILLE DE CONAKRY, MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE
SOW AMADOU	SECRETAIRE GENERAL, MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

<u>NOM ET PRENOMS</u>	<u>FONCTION</u>
KANDE MOHAMED FALLO	CHARGE DE DISTRIBUTION ET DE COMMERCIALISATION, DIRECTION NATIONALE DU COMMERCE, MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT
DAFF AISSATOU	CHEF DE LA SECTION RETRAITE ET NECROLOGIE, DIRECTION NATIONALE DE LA FONCTION PUBLIQUE, MINISTERE DE LA REFORME ADMINISTRATIVE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
DIABY AHMADOU	CHARGE DE LA GESTION DU PERFECTIONNEMENT, MINISTERE DE LA REFORME ADMINISTRATIVE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
CONTE LANSANA	CONSEILLER EN FINANCES PUBLIQUES, MINISTERE DE LA REFORME ADMINISTRATIVE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
ETIENNE ANNICK	EXPERT EN FORMATION, CENTRE DE PERFECTIONNEMENT ADMINISTRATIF, MINISTERE DE LA REFORME ADMINISTRATIVE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
KONE MOUSSA	DIRECTEUR DU CENTRE DE PERFECTIONNEMENT ADMINISTRATIF, MINISTERE DE LA REFORME ADMINISTRATIVE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
SEKOU KOUROUMA	CONSEILLER, FORMATEUR, CENTRE DE PERFECTIONNEMENT ADMINISTRATIF, MINISTERE DE LA REFORME ADMINISTRATIVE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
YOMBOUNO RENE	SECRETAIRE GENERAL, MINISTERE DE LA REFORME ADMINISTRATIVE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
DIALLO SAIDOU	CHEF DE SERVICE STATISTIQUE, OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI ET DE LA MAIN-D'OEUVRE, MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EMPLOI
DIALLO TELLY	CHEF DE LA SECTION ETUDES ET RECHERCHES SUR LA FORMATION, MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EMPLOI
CAMARA MAMADY	SECRETAIRE GENERAL, MINISTERE DES TRANSPORTS ET DES TRAVAUX PUBLICS
CISSE ALI BOCAR	CONSEILLER ECONOMIQUE, MINISTERE DES TRANSPORTS ET DES TRAVAUX PUBLICS

<u>NOM ET PRENOMS</u>	<u>FONCTION</u>
BANGOURA SALIMATOU	CHEF DE LA SECTION ASSISTANCE ET INFORMATIONS COMMERCIALES, MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT
DIALLO BAILO	CHEF DE LA SECTION DOCUMENTATION ET ARCHIVES, MINISTERE DE L'INFORMATION, DE LA CULTURE ET DU TOURISME
DIALLO DIAO MAMADOU	PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE RURALE DE DEVELOPPEMENT
SAMPIL SALIOU	CHARGE DE MISSION, MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
BERETE MAMADY	CHEF DE LA SECTION ENVIRONNEMENT HUMAIN, MINISTERE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT
CAMARA AIDOU-ANSOUMANE	ECONOMISTE, DIRECTION NATIONALE DE LA GEOLOGIE, MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT
SY OUSMANE	INGENIEUR, DIRECTION NATIONALE DES FORETS- CHASE, MINISTERE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT
CAMARA OUSMANE	CONSEILLER CHARGE DE MISSION, SECRETARIAT PERMANENT DU COMITE MILITAIRE DE REDRESSEMENT NATIONAL
BAH MAMADOU ALIOU	ADMINISTRATEUR DE SOCIETES, SUPERMARCHE "SUPERBOBO"
KABA ALI	PREFET DE DUBREKA
SOUARE AHMED TIDIANE	DOCTEUR EN GEOLOGIE, CHARGE DE MISSION, COMITE DE SUIVI PRESIDENCE
SOW IBRAHIMA	JOURNALISTE REPORTER, JOURNAL HOROYA
SOW RAMATOULAYE	PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION DES FEMMES ENTREPRENEURS DE GUINEE
SYLLA IBRAHIMA	PRESIDENT DE LA COOPERATIVE DES PLANTEURS DE KINDIA
TOURE JULIER GBERE	PROFESSEUR, UNIVERSITE DE CONAKRY
AYANDHO SOLANGE	CHEF DE SERVICE, DIRECTION GENERALE DE LA PLANIFICATION, DES ETUDES ET DU SUIVI, MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL, CENTRAFRIQUE

NOM ET PRENOMS

FONCTION

KOYAKONZI MOISE

CHEF DE SERVICE DU SUIVI, EVALUATION DES
PROJETS AGRICOLES ET DU DEVELOPPEMENT RURAL,
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL,
CENTRAFRIQUE

ABERG JULIE

RESEARCH TRIANGLE INSTITUTE, USA

DOAN PETER

PROFESSEUR A L'UNIVERSITE DE L'ETAT DE
FLORIDE, USA

LECADOU SERI

DIRECTION D'EXPLOITATION, SOCIETE
D'ORGANISATION ET DE CONSEIL EN
ADMINISTRATION FINANCIERE ET COMPTABLE
(SOCONAF), COTE-D'IVOIRE

LORKA DADIE SAMUEL

MAIRE DE GUITRY, COTE-D'IVOIRE